



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

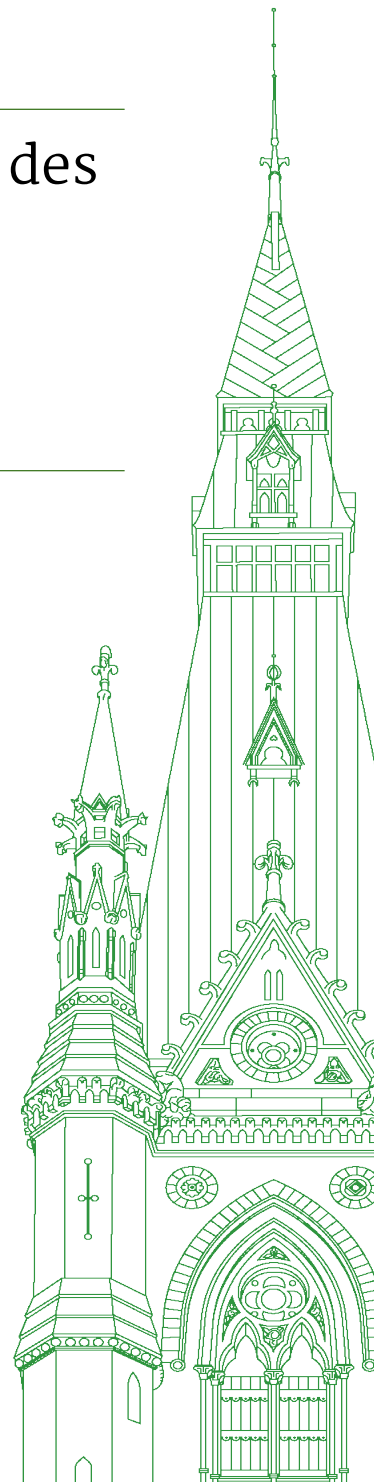
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le jeudi 2 octobre 2025

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 2 octobre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Bonjour, tout le monde. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la quatrième réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité se réunit publiquement pour étudier le « Rapport sur la 45^e élection générale du 28 avril 2025 ».

En vertu du Règlement, la réunion d'aujourd'hui se tient dans un format hybride. Les intervenants y participent en personne, dans la salle, de même qu'à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de continuer, je demanderais à tous les participants qui sont dans la salle de consulter les directives qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour éviter les problèmes audio et les rétroactions sonores, de même que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous remarquerez aussi un code QR sur la carte, qui vous mènera à une courte vidéo de sensibilisation.

Je veux brièvement vous rappeler, même si vous le savez, que toutes les observations doivent être adressées par l'entremise de la présidence. Pour les participants dans la salle, si vous souhaitez intervenir, levez la main. Pour les participants qui utilisent Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». La greffière et moi allons gérer l'ordre des interventions du mieux que nous le pouvons.

Nous devons entendre des témoins aujourd'hui, mais avant, je sais que j'ai parlé à tout le monde et je crois que, si je le demande, j'obtiendrai le consentement unanime pour modifier la motion dont nous sommes saisis de la manière qui a été proposée aux partis.

Des députés: D'accord.

Le président: Je vous remercie.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins de la réunion d'aujourd'hui. Du Bureau du directeur général des élections, nous accueillons M. Stéphane Perrault, directeur général des élections, et M. Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation.

M. Perrault fera sa déclaration liminaire. On accorde généralement cinq minutes, mais puisque vous serez ici pendant deux heures, vous aurez la possibilité de prendre plus de temps si vous en avez besoin.

Monsieur Perrault, allez-y, je vous prie.

[Français]

Stéphane Perrault (directeur général des élections, Bureau du directeur général des élections): Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner devant le Comité au sujet de la 45^e élection générale.

D'entrée de jeu, je tiens à exprimer ma gratitude aux 343 directeurs et directrices du scrutin et leurs équipes, de même qu'aux plus de 230 000 Canadiens qui se sont mis au service de leurs concitoyens pour permettre à ceux-ci d'exercer leur droit de vote.

En préparation pour l'élection, en plus d'assurer la transition vers la nouvelle carte électorale, ce que nous avons évidemment fait, Élections Canada a concentré ses efforts sur la protection du processus électoral et l'amélioration des services de vote. Bien que nous ayons eu à relever certains défis — je vais les aborder au cours des prochaines minutes —, la 45^e élection générale a été un succès, dans l'ensemble.

Depuis l'élection précédente, tenue en 2021, il y a eu des discussions importantes sur la sécurité des élections et l'ingérence étrangère.

Avant et pendant l'élection, nous avons continué de travailler avec nos partenaires du domaine de la sécurité pour bien comprendre les menaces possibles et pour sécuriser nos systèmes informatiques et l'ensemble du processus électoral. Aujourd'hui, je suis en mesure d'affirmer qu'Élections Canada n'a fait l'objet d'aucune atteinte à son infrastructure informatique et d'aucune ingérence dans ses activités durant l'élection.

Selon la commission Hogue, la désinformation représente le plus grand risque pour notre démocratie. Pour contrer la manipulation de l'information, nous avons créé une gamme de produits d'information pour les électeurs, dont une campagne d'information multimédia proposée en 50 langues, de même que des renseignements détaillés sur les mécanismes d'intégrité des élections.

Avant et pendant l'élection, nous avons surveillé l'information qui circulait pour être au fait des discours inexacts sur le processus électoral. Bien que nous ayons observé une augmentation du contenu inexact, nous nous sommes assurés que les Canadiens avaient accès à de l'information exacte sur le processus électoral et nous avons corrigé rapidement les fausses informations au moyen de nos différents canaux, tels que nos répertoires de communication et nos comptes de médias sociaux.

En ce qui concerne l'amélioration des services aux électeurs, nous avons mis en place la plus vaste gamme de services jamais offerte lors d'une élection générale.

Le programme de vote sur campus a été offert pour la première fois à une élection qui n'était pas à date fixe. Même si l'élection coïncidait avec la fin de la session du printemps, environ 76 000 électeurs ont voté aux 109 points de service dans 96 établissements postsecondaires du pays.

En collaborant avec les communautés autochtones avant l'élection, Élections Canada a pu offrir des services de vote plus souples à celles qui le souhaitaient, y compris à des communautés éloignées, isolées ou à faible densité. Grâce à cette initiative, les services de vote offerts dans les communautés avant le jour de l'élection ont augmenté de 127 %, soit plus du double, et ceux offerts le jour de l'élection ont augmenté de 8 %.

Bien que nous ayons généralement réussi à mieux servir les communautés autochtones et à renforcer notre collaboration avec elles, un manque d'engagement de notre part au Nunavik a entraîné des difficultés opérationnelles qui ont empêché certains électeurs de voter. Évidemment, cette situation n'est pas acceptable. J'ai donc demandé une enquête pour faire toute la lumière sur ce qui n'a pas fonctionné, afin que nous puissions corriger les lacunes et éviter qu'une telle situation se reproduise. Les conclusions de l'enquête seront publiées un peu plus tard cet automne. Je m'attends à ce que ce soit fait en novembre. À l'avenir, nous avons l'intention de travailler avec les communautés et différentes organisations, afin de mieux servir les électeurs du Nunavik et de toutes les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

• (1110)

[Traduction]

Au total, près de 20 millions d'électeurs ont voté à la 45^e élection générale, ce qui représente un taux de participation de 69 %. C'est le plus haut taux enregistré depuis 1993. Il est important de souligner qu'un nombre record de 8,8 millions d'électeurs, soit 44 %, ont voté avant le jour de l'élection. De ce nombre, 7,5 millions ont voté par anticipation, et 1,2 million ont voté par bulletin spécial. À titre de comparaison, moins de 7 % des électeurs ont voté avant le jour de l'élection il y a 25 ans. Cette tendance témoigne d'une évolution profonde et durable des habitudes de vote des Canadiens et de leurs attentes en matière de services. Elle exerce également une pression énorme sur nos infrastructures et plus particulièrement sur les directeurs du scrutin.

Les élections sont des entreprises logistiques majeures qui nécessitent les efforts coordonnés d'un nombre exceptionnel de personnes sur un immense territoire. Elles sont menées sans infrastructure permanente, dans un délai très court et selon un calendrier qui n'est pas connu d'avance.

Dans le contexte d'une élection anticipée qui dure seulement 36 jours, la capacité des directeurs du scrutin de trouver des lieux de vote, de recruter suffisamment de travailleurs dans chaque collectivité et d'offrir divers services de vote spéciaux pourrait avoir atteint ses limites. Ces pressions pourraient dans certains cas avoir contribué aux problèmes qui ont touché le vote par bulletin spécial dans quelques circonscriptions, ce que j'ai mentionné dans mon rapport.

Nous sommes en train de revoir la formation, les mécanismes de contrôle et les processus liés au vote par bulletin spécial afin de réduire au minimum les risques d'erreur, et nous apporterons des changements au cours des prochains mois en prévision de la prochaine élection. Par ailleurs, il est important d'examiner comment nous pouvons nous adapter aux besoins changeants des Canadiens

et à leurs attentes en matière de services, non seulement pour la prochaine élection, mais aussi pour les suivantes.

Comme je l'ai mentionné dans mon rapport de recommandations de 2022, lorsqu'une élection n'a pas lieu à date fixe, une courte période électorale de 36 jours risque de ne pas suffire pour répondre aux besoins changeants des électeurs. Pour accroître les services de vote offerts avant le jour de l'élection, que ce soit en ajoutant des jours de vote par anticipation ou simplement des points de service pendant les quatre jours actuels, il nous faut plus de temps.

Nous avons également mis à l'essai des listes électorales électroniques lors d'élections partielles, et nous continuerons de le faire afin de moderniser nos processus et d'en accroître l'efficacité et la souplesse. Toutefois, l'instauration de technologies aux bureaux de vote doit se faire de façon progressive et prudente, même si nous continuons d'utiliser des bulletins de vote papier.

En conclusion, le Canada a un processus électoral robuste qui est le fruit d'adaptations et de changements graduels. Comme mes rapports précédents, celui que je viens de présenter est une invitation à réfléchir aux modifications à apporter pour répondre aux nouvelles attentes des Canadiens et des Canadiennes.

[Français]

C'est avec plaisir que je vais répondre aux questions des membres du Comité.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Cooper, vous avez la parole pour six minutes, je vous prie.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs Perrault et Roussel. Je suis ravi de vous revoir au Comité.

Je vais poser quelques questions à M. Perreault sur le soi-disant Comité du bulletin de vote le plus long, auquel vous faites référence dans votre rapport. Aux dernières élections, ce groupe a ciblé la circonscription de Carleton, mais avant cela, il avait ciblé plusieurs élections partielles, puis la circonscription de Battle River—Crowfoot lors des dernières élections partielles, avec un total de 91 candidats à Carleton et un nombre record de 203 candidats à Battle River—Crowfoot.

De manière générale, diriez-vous que la tactique du Comité, qui consistait à inonder le scrutin d'une liste interminable de candidats a eu un effet perturbateur et négatif sur le processus électoral à Carleton, dans les élections partielles précédentes et dans la circonscription de Battle River—Crowfoot?

Stéphane Perrault: Cela a certainement eu une incidence et a représenté un défi pour un certain nombre d'électeurs, surtout ceux qui ont un handicap, de pouvoir voter avec une liste d'électeurs aussi longue. C'est la raison pour laquelle j'ai comparu devant ce comité dans le passé et recommandé des changements pour veiller à régler ce problème.

Michael Cooper: Pour illustrer certains des défis que ce comité a créés, vous avez mentionné les électeurs handicapés. Cela inclurait les électeurs qui ont une déficience visuelle, des problèmes de mobilité et des difficultés d'alphabétisation. Est-ce exact?

Stéphane Perrault: Cela inclurait également les électeurs qui ont des problèmes de dextérité. Pour manipuler un bulletin de vote aussi volumineux, les personnes qui ont un handicap physique ou des limitations seraient également confrontées à des difficultés.

Michael Cooper: Cela a eu une incidence négative sur l'autonomie de l'électeur, n'est-ce pas?

• (1115)

Stéphane Perrault: C'est ce que nous avons conclu, oui.

Michael Cooper: Par ailleurs, dans la circonscription de Carleton, il y a eu des files d'attente plus longues aux bureaux de scrutin.

Stéphane Perrault: Il y a certainement eu des files d'attente plus longues et, bien entendu, des processus beaucoup plus longs pour compter les bulletins de vote, comme nous le savons. Nous avons dû devancer le dépouillement de trois heures pour les votes par anticipation ce jour-là, et il s'est prolongé durant la nuit.

Michael Cooper: Dans la circonscription de Battle River—Crowfoot, il a fallu adopter un bulletin de vote adapté, ce qui, je suppose, a également créé des problèmes pour certains électeurs. Est-ce juste?

Stéphane Perrault: Il est certain, par exemple, que les électeurs qui utilisent la liste en braille auraient une expérience différente, si bien que cela crée des défis. Les électeurs qui ont un faible niveau d'alphabétisation ou qui ont de la difficulté à écrire, à manipuler un stylo ou un crayon, peuvent trouver cela difficile.

De mon point de vue, il y a aussi le fait que cela m'oblige à mettre de côté les règles adoptées par le Parlement concernant le format du bulletin de vote, ce que j'ai bien sûr dû faire pour que l'élection puisse avoir lieu. Toutefois, comme je l'ai dit devant ce comité, ce n'est pas une décision que je prends à la légère. C'est pourquoi j'ai hésité avant de passer à un format de scrutin par écrit, ce qui est bien différent de ce qui est prévu dans la loi.

Michael Cooper: Vous avez mentionné avoir recommandé des modifications à la Loi électorale du Canada. Je sais qu'en septembre 2024, à la suite des perturbations survenues lors des élections partielles, vous avez écrit au ministre des Institutions démocratiques de l'époque, Dominic LeBlanc, pour lui exprimer vos préoccupations concernant l'incidence du Comité du bulletin de vote le plus long et proposer une modification à la Loi électorale du Canada.

Avez-vous reçu une réponse du ministre?

Stéphane Perrault: Monsieur le président, j'aimerais seulement mentionner que j'ai communiqué cette recommandation au Comité également. Je n'en ai pas seulement fait part au ministre.

En ce qui concerne un engagement à apporter ces modifications, je n'ai reçu aucun engagement de sa part.

Michael Cooper: Quelle était cette recommandation? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Stéphane Perrault: Ma recommandation était de veiller à ce que les centaines de signatures qui sont actuellement requises — c'est un peu moins dans certaines circonscriptions éloignées, les circonscriptions peu peuplées — soient des signatures uniques. Je crois que c'est la philosophie de la loi, même si ce n'est pas écrit noir sur blanc: une personne qui appuie la candidature d'une personne appuie la candidature de cette personne en particulier et non pas celle de n'importe quelle autre personne, quelle qu'elle soit. Je crois que l'approche des signataires du Comité du bulletin de vote le plus long consiste à appuyer toute personne qui souhaite participer à

l'initiative du bulletin de vote le plus long, ce qui, à mon avis, n'est pas conforme à l'esprit de la loi.

Je tiens toutefois à dire que si elle est mise en œuvre, l'exigence d'avoir des signatures uniques devrait être assortie d'une amende. Par exemple, ce pourrait être quelques centaines ou quelques milliers de dollars, mais elle ne devrait pas invalider une nomination. Le candidat, un candidat de bonne foi, ne saurait pas que quelqu'un a signé le bulletin de candidature d'une autre personne. La dernière chose que nous voudrions, c'est que les directeurs du scrutin aient à vérifier 100 signatures et à chercher les signatures en double, qui peuvent être de bonne foi — il peut s'agir de personnes qui étaient confuses, qui voulaient apporter leur soutien ou qui ne comprenaient pas les règles. Cependant, nous ne voulons certainement pas qu'une candidature soit remise en question simplement parce qu'une signature parmi les centaines de signatures figure également sur le bulletin de candidature d'une autre personne.

Ma recommandation était d'interdire les signatures en double et d'interdire d'encourager les gens à le faire, et de prévoir des sanctions — là encore, ce pourrait être une amende —, mais sans que cette règle invalide une candidature, à moins que le candidat ait lui-même incité une personne à le faire.

Le président: Merci, monsieur Cooper.

Monsieur Louis, la parole est à vous pour six minutes, je vous prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs Perrault et Roussel, d'être ici. Je vous en suis reconnaissant.

Les Canadiens veulent vous remercier du travail que vous avez fait pour protéger nos élections et, par la même occasion, remercier les 230 000 personnes qui se sont mobilisées pour servir leur pays lors des élections, y compris les 343 directeurs généraux des élections, qui ont accompli ce travail ingrat pour lequel, si tout se passe bien, ils passent inaperçus. Mais si quelque chose tourne mal, ils font la une des journaux. Je veux saisir cette occasion pour vous remercier également du rapport très exhaustif sur les élections et d'avoir accepté d'être ici aujourd'hui, car c'est un problème récurrent sur lequel nous pouvons toujours nous efforcer de nous améliorer. Vous êtes confrontés à des défis qui changent constamment.

Je veux aborder les questions du maintien de l'intégrité électorale et de la lutte contre la désinformation. Pour reprendre vos propres termes, vous avez dit que la désinformation représente la plus grande menace. Quels types de discours de désinformation Élections Canada a-t-il entendus durant les élections, et comment réagissez-vous à une telle situation en temps réel? Si j'ai bien compris, vous avez eu un mois pour régler la situation. Quels étaient les défis et qu'avez-vous vu en matière de désinformation?

• (1120)

Stéphane Perrault: Il y avait plusieurs discours, et ils n'étaient pas nécessairement surprenants. Nous entendons des discours semblables dans différents pays, que ce soit au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Australie. Ils ont tendance à circuler.

Par exemple, l'idée la plus répandue, et probablement l'une des plus dominantes, dans ces élections, était que des crayons étaient fournis pour que les votes puissent être effacés. Bien entendu, ce n'est pas la raison pour laquelle des crayons ont été fournis. Les gens peuvent utiliser un stylo s'ils le souhaitent. C'est tout à fait prévisible. Pour ce type de discours, que nous entendons dans le monde entier, nous nous préparons et nous fournissons des ressources. L'une des ressources était « ÉlectoFaits », où nous avions une liste de discours fallacieux ou incorrects répandus accompagnés d'informations correctes à leur sujet. En se préparant et en ayant un éventail de renseignements sur tous les aspects du processus électoral, nous sommes prêts à réagir rapidement pour diriger les gens vers les informations correctes.

Tim Louis: Parfait.

J'allais poser une question à propos d'ÉlectoFaits, et je vais faire le lien. Cet outil a été utilisé pour contrer les fausses allégations. Les réseaux sociaux ont-ils été le principal vecteur de la désinformation? Est-ce quelque chose que vous surveillez également et que vous gérez avec ÉlectoFaits? Est-ce quelque chose que vous examinez entre les élections pour vous tenir au fait des tendances qui pourraient se dessiner ailleurs?

Stéphane Perrault: Nous surveillons ce qui se passe entre les élections dans le cycle électoral, mais pas avec une équipe aussi importante. Lors de ces élections, par exemple, nous avons surveillé une soixantaine de plateformes dans 22 langues, ce qui représente un travail considérable durant la période électorale. Le nombre de langues et de plateformes est réduit entre les élections.

De toute évidence, les Canadiens s'informent de plus en plus à partir des réseaux sociaux, ce qui contribue certainement au défi de lutter contre la désinformation concernant le processus électoral.

Tim Louis: Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde, car ma prochaine question cadre avec ce sujet.

Nous sommes une nation multiculturelle, et il existe, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, jusqu'à 60 plateformes numériques surveillées dans plusieurs langues. Quels sont les défis supplémentaires, et comment décidez-vous de communiquer par l'entremise de divers canaux dans différentes langues? Comment ces décisions sont-elles prises?

Stéphane Perrault: Nous avons des produits d'information dans différentes langues. Comme je l'ai mentionné, nous les avons en 50 langues, mais nous avons également fourni des trousseaux d'information à l'intention des médias. C'est particulièrement important pour les communautés de la diaspora, qui ont souvent leurs propres médias, radios ou chaînes. Nous fournissons des renseignements additionnels à ces médias dans les langues des communautés de la diaspora. Nous l'avons fait lors de ces élections plus que... Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais nous avons certainement fait circuler plus d'informations en chinois et en mandarin, par exemple.

Tim Louis: Dans les cycles électoraux, est-ce un dialogue continu que vous auriez avec ces réseaux établis?

Stéphane Perrault: Beaucoup moins. À l'approche des élections à Edmonton, nous avons mis à l'essai un coordonnateur régional qui s'est occupé de l'éducation civique des étudiants et des adultes. Nous avons un réseau très vaste de groupes du programme « Inspirer la démocratie » qui ont reçu nos renseignements et les transmettent à leurs membres, ce qui peut se faire à tout moment. Il semble être plus actif durant le cycle électoral. Nous avons un éventail de communautés ethnolinguistiques qui reçoivent des ren-

seignements par l'entremise du programme « Inspirer la démocratie ». Nous comptons actuellement 900 organisations partenaires.

Tim Louis: Merci.

J'ai une dernière question.

Vous avez parlé du Programme de vote sur les campus. C'était la première fois qu'il était mis en œuvre lors d'une élection à date non fixe. Quelles autres stratégies de sensibilisation additionnelles sont envisagées pour augmenter le pourcentage de jeunes, en particulier dans les établissements d'enseignement postsecondaire, et les aider à être mieux informés sur le vote? Pouvez-vous expliquer comment ce programme a fonctionné?

Le président: Répondez brièvement. Il vous reste environ 30 secondes.

Stéphane Perrault: D'accord.

Le programme a représenté un défi, pas seulement parce qu'il ne s'agissait pas d'élections à date fixe, mais aussi pour ce qui est de la participation, car de nombreux étudiants n'étaient pas sur les campus au printemps et, dans certains cas, un petit nombre d'entre eux qui s'étaient engagés à participer ont refusé de le faire parce que leur campus était fermé. Nous travaillons avec des organisations étudiantes pour recruter des étudiants et promouvoir des activités durant la période électorale. Nous travaillons avec des organisations étudiantes avant les élections pour nous y préparer.

• (1125)

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Messieurs Perrault et Roussel, je vous remercie d'être avec nous ce matin pour nous aider à améliorer les façons de faire. Toute chose étant toujours perfectible, nous savons qu'il y aura toujours du travail à faire et nous le ferons avec vous avec plaisir.

J'aimerais commencer par poser des questions qui portent sur les bulletins de vote spéciaux.

Le Rapport sur la 45^e élection générale du 28 avril 2025, aux pages 22, 23 et 24, fait état de statistiques pour la 44^e élection et pour la 45^e. On voit que, d'une élection à l'autre, le taux des bulletins de vote spéciaux non retournés ou annulés varie de 3 à 7 %, environ.

Est-il exact de dire que, lors d'une élection, on peut difficilement présumer que le taux de retour des bulletins de vote va atteindre 100 %?

Stéphane Perrault: Ce n'est jamais arrivé, ni à l'échelle provinciale ni à l'échelle fédérale. Il y a toujours des bulletins qui ne reviennent pas ou qui reviennent en retard.

Christine Normandin: De la même façon, on peut présumer que, pour différentes raisons, le taux de bulletins de vote non retournés varie toujours d'une élection à l'autre, n'est-ce pas?

Stéphane Perrault: Il peut y avoir des variations. La bonne nouvelle, c'est que, cette fois-ci, nous avons vu une nette amélioration en ce qui a trait aux différents types de bulletins spéciaux, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. En général, il y a eu moins de bulletins retournés en retard ou non retournés.

Christine Normandin: Quand un fonctionnaire constate qu'il y a eu une erreur dans l'adresse de retour de certains bulletins de vote, peut-il s'appuyer logiquement sur un taux historique, par exemple, ou sur le fait qu'il y a toujours des bulletins qui ne reviennent pas pour se justifier de ne pas contacter les électeurs à qui il a envoyé ces bulletins de vote et pour leur proposer une autre façon de voter?

Stéphane Perrault: Monsieur le président, je vais devoir demander votre indulgence pour faire preuve de réserve. Je suis bien conscient que la question est liée au cas particulier de Terrebonne, qui est présentement devant les tribunaux. Je ne pense pas que ce soit une trappe à ours, comme on dit, mais j'aimerais mieux ne pas faire de commentaire. Lorsque le tribunal se sera prononcé sur le cas de Terrebonne, ce sera plus facile pour moi d'en parler.

Christine Normandin: Je comprends votre réserve et je suis d'accord sur celle-ci, mais j'essaie de me projeter dans l'avenir pour éviter que ça se reproduise.

J'essaie de voir si on devrait éliminer, d'une certaine façon, différentes justifications qui permettraient qu'on ne contacte pas des gens à qui on a envoyé des bulletins de vote après avoir constaté qu'il y a des erreurs. En d'autres termes, est-ce qu'il y a des justifications qui pourraient être invoquées par quelqu'un qui aurait constaté une erreur pour ne pas contacter les gens à qui il a envoyé les bulletins de vote en question et les inviter à voter autrement?

Stéphane Perrault: Tout d'abord, quand un membre du personnel du bureau du directeur du scrutin ou un travailleur électoral constate une situation où une erreur pourrait avoir remis en cause la possibilité pour un électeur ou un groupe d'électeurs d'exercer leur droit de vote, nous demandons que l'information remonte non seulement jusqu'au directeur ou à la directrice du scrutin, mais aussi jusqu'à l'administration centrale. Dans certains cas, les remèdes peuvent être locaux; dans d'autres cas, il faut des adaptations à la loi.

Dans mon rapport, il y a plusieurs adaptations au processus des règles électorales spéciales qui corrigent des erreurs qui ont eu lieu. Dans toutes les élections, il arrive que des mauvaises instructions soient données et que des erreurs soient commises, mais, quand nous les constatons, nous pouvons les corriger. Dans mon rapport, il y a plusieurs exemples de remèdes qui ont été apportés pour protéger le droit de vote des électeurs.

Cela dit, c'est une réponse universelle qui n'est pas propre à Terrebonne.

Christine Normandin: C'est ce que je cherchais.

La formation qui est donnée aux travailleurs électoraux leur est-elle donnée principalement de façon verbale, ou est-ce que ceux-ci repartent avec un document écrit qui explique déjà ce qu'ils doivent faire quand ils constatent une erreur?

Stéphane Perrault: Un des défis consiste à bien concentrer l'information pour que les travailleurs électoraux ne se perdent pas dans les différents documents. Cependant, je peux vous assurer qu'il y a de la documentation écrite qui est fournie aux équipes locales et qui demande aux travailleurs de tirer la sonnette d'alarme lorsqu'il y a des situations qui remettent en cause le droit de vote des électeurs.

• (1130)

Christine Normandin: À partir du moment où une erreur est constatée, comment contactent-ils leurs supérieurs, par exemple le directeur du scrutin et, par la suite, vous? Est-ce que ça se fait de façon verbale ou par un courriel informel? Y a-t-il un formulaire?

De quelle façon informe-t-on la chaîne de commandement, si vous me permettez l'expression, d'une erreur?

Stéphane Perrault: Lors d'une élection, on est souvent dans l'urgence, donc vous comprendrez que ça se fait verbalement. Toutefois, il y a des formulaires qui existent pour rapporter ces incidents afin qu'ils soient documentés. Souvent, quand on nous informe d'une situation problématique, nous demandons qu'un rapport d'incident soit fait pour avoir tous les détails possibles. Cela dit, il y a parfois une tension entre la nécessité de régler une situation rapidement et le besoin de la documenter. Nous essayons de conjuguer les deux, mais il y a des processus pour consigner cela.

Christine Normandin: Est-ce relativement standardisé?

Stéphane Perrault: Oui. Je ne sais pas si M. Roussel veut ajouter quelque chose.

Michel Roussel (sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation, Bureau du directeur général des élections): Oui, c'est relativement standardisé, en effet. Nous avons un centre d'appels qui recueille et documente les situations soulevées par les directeurs du scrutin. Comme M. Perrault l'expliquait, en cas d'incident majeur, un formulaire standard est rempli à ce sujet et remis à Élections Canada pour lui permettre de mener une enquête, si nécessaire.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons poursuivre. Le prochain intervenant est M. Van Popta, pour cinq minutes, je vous prie.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Messieurs Perrault et Roussel, je vous remercie d'être avec nous. Je tiens à vous remercier de votre rapport très détaillé sur la 45^e élection générale. C'était une lecture intéressante.

La tenue d'élections générales justes et concluantes est une entreprise titanesque, mais quelques difficultés ont été rencontrées, comme vous le soulignez dans le rapport. J'aimerais parler de l'une d'entre elles, qui me touche de près. C'était dans la circonscription de Coquitlam—Port Coquitlam, qui se trouve juste en face de ma circonscription, Langley Township—Fraser Heights.

Pour vous mettre en contexte, 822 bulletins de vote spéciaux ont été déposés dans cette circonscription par des électeurs qui ne vivaient pas à cet endroit, mais ils n'ont pas été comptés. Ils ont été exclus des résultats officiels parce que...

Stéphane Perrault: Je suis désolé. Les votes sont pris en compte, sauf lorsque le secret du vote n'est pas protégé. Ils sont publiés parallèlement aux résultats officiels du scrutin.

Tako Van Popta: D'accord, il est donc important de le souligner.

Il y avait sept électeurs dans ma circonscription... Comme votre rapport le souligne, le résultat aurait été le même. Vous dites que l'écart n'aurait rien changé pour les 74 circonscriptions touchées, dont la mienne. Il est vrai que sept bulletins de vote ont été déposés par des gens de ma circonscription, et j'ai heureusement remporté le vote par plus de sept voix. Même s'ils avaient tous voté pour l'autre camp, j'aurais quand même gagné.

Je tiens à faire savoir à ces gens que leur vote a compté, parce que c'est ce que je dis à tout le monde lorsque je fais du porte-à-porte. Ils disent: « Monsieur Van Popta, peu importe si je vote, car vous allez gagner de toute façon. » Je leur réponds que c'est très important...

Stéphane Perrault: C'est important.

Tako Van Popta: ... parce que chaque vote compte.

Stéphane Perrault: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre le député.

C'est important. Je suis tout à fait d'accord, et nous voulons dans la mesure du possible nous assurer que chaque vote valable est pris en compte et comptabilisé.

Par contre, si on découvre une erreur après la validation, le vote ne peut pas être inclus dans les résultats officiels. Dans le cas de Coquitlam, un grand pourcentage — je ne me souviens pas du chiffre exact — des circonscriptions touchées avaient effectué leur validation lorsque le problème est survenu, de sorte que ce n'était pas possible.

Il fallait quand même faire preuve d'une grande transparence à l'égard de la situation, parce que certaines de ces circonscriptions étaient assez proches — pas au point de changer le résultat, mais peut-être suffisamment dans le cas d'un recomptage. Il était essentiel que les candidats de ces circonscriptions soient informés du nombre de votes qui auraient pu avoir une incidence sur leur élection. S'ils l'avaient voulu, ils auraient pu soulever le problème dans le contexte d'un recomptage.

Si nous découvrons une telle situation après la validation, nous devons être très rapides et transparents pour que ces droits puissent être exercés comme il se doit.

Tako Van Popta: Que se passe-t-il si le problème est découvert après la validation? Je veux simplement savoir si le résultat aurait été différent. Y aurait-il eu un recomptage? Auriez-vous invalidé la validation antérieure?

• (1135)

Stéphane Perrault: C'est une bonne question. Ce n'est pas une situation que nous avons déjà vue.

Je serais très réticent à renverser une validation, mais je n'écarte pas cette possibilité. Je pense que cette mesure pourrait être perçue comme un contournement du recours au recomptage prévu à la loi. Je préférerais que l'information soit mise à la disposition du tribunal dans le cadre d'un recomptage afin que le juge puisse tenir compte de ces votes et laisser le processus judiciaire en décider.

Notre système a prévu plusieurs garde-fous et recours, et c'est une bonne chose. Évidemment, nous n'aimons pas que des élections soient contestées. Le recomptage ou les validations sont les deux occasions de s'assurer que le bon candidat a été élu.

Tako Van Popta: Prenons un cas hypothétique.

Je regarde les 74 circonscriptions. Elles sont par ordre alphabétique dans votre rapport. J'ai cherché Terrebonne lorsque Mme Normandin vous a posé des questions, mais elle n'y figure pas. Personne à Coquitlam n'a voté aux élections de Terrebonne. Dans le cas contraire, qu'est-ce que cela aurait changé à la déclaration faite dans cette circonscription québécoise?

Stéphane Perrault: Si une telle chose s'était produite, j'espère que l'information disponible aurait été prise en compte par le juge dans le recomptage, avant que les élections ne soient contestées.

Tako Van Popta: Qu'allez-vous faire pour qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais? D'ailleurs, que s'est-il réellement passé? Une urne a été perdue. Comment est-ce possible?

Stéphane Perrault: Dans le cas de Coquitlam, les procédures n'ont pas été respectées. Nous avions une équipe qui travaillait à l'élection provinciale et qui a mélangé les différentes règles. En Colombie-Britannique, les bulletins de vote spéciaux sont envoyés à l'administration centrale après les élections provinciales pour le dépouillement, mais c'est autrement au fédéral.

C'est une consigne qui aurait dû être comprise. C'est indiqué très clairement dans nos documents, mais nous avons commencé à examiner toutes les mesures de contrôle qui peuvent être adoptées pour que ce genre d'erreurs soient repérées immédiatement et corrigées avant la validation.

Monsieur le président, j'ai déclaré publiquement que nous allons apporter des changements à nos procédures.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez dépassé le temps imparti de 30 secondes, mais c'était une excellente question. Je me suis prévalu de ma prérogative, car je voulais entendre la réponse. Je vous remercie.

Monsieur Maloney, vous avez la parole pour cinq minutes.

James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui, et de tout le travail qu'ils accomplissent. Ce n'est pas une mince tâche, il n'y a pas de doute là-dessus.

J'ai quelques questions à vous poser.

Je veux revenir à l'affaire du bulletin de vote prétendument le plus long. Nous pouvons tous convenir que c'est scandaleux. En toute franchise, si cette affaire avait un but, personne ne sait plus de quoi il s'agissait. À mon avis, nous devons trouver un moyen d'y mettre un terme.

Ce n'est pas une question partisane; c'est un enjeu qui touche tous les partis de différentes façons à divers moments. C'était un problème dans Battle River—Crowfoot. C'était un problème dans la circonscription précédente de M. Poilievre, et qu'il a perdue — dont le nom m'échappe en ce moment. C'était aussi un enjeu lors d'élections partielles précédentes que les libéraux ont remportées, de sorte que la situation nous touche tous de la même façon.

L'une des candidates de Battle River—Crowfoot venait de ma circonscription, je crois. Je ne sais pas si elle y a déjà mis les pieds. Franchement, je ne suis même pas certain qu'elle puisse trouver la circonscription sur une carte. Nous devons donc mettre fin à cette pratique. Ma question est la suivante: quelles mesures peut-on prendre pour y arriver?

Par exemple, pour présenter sa candidature, il faut soumettre des documents et passer une sorte d'entrevue, mais il n'est pas obligatoire de le faire en personne. Il est déjà arrivé que la personne responsable des entrevues ait parlé à un candidat sur Zoom ou sur Teams. Il n'était ni en ville, ni dans la province, ni même au pays. Le candidat était sur un bateau.

Je comprends que cette avenue a été particulièrement utile pendant la COVID, dans certaines circonstances. Or, est-il envisagé d'exiger que les candidats viennent en personne lors de ce processus pour faire l'entrevue et soumettre leurs documents?

Stéphane Perrault: J'hésiterais à exiger une présence en personne.

Nous avons de très vastes circonscriptions électorales au Canada. Elles sont probablement parmi les plus grandes au monde, sinon les plus grandes. Le Nunavut, par exemple, s'étend sur près de deux millions de kilomètres carrés, et les communications dans l'ensemble de la circonscription sont très limitées. C'est tout un défi pour les candidats et les députés élus. Dans les grandes circonscriptions, le fait d'exiger qu'un candidat se présente au bureau du directeur de scrutin, même là où nous avons des bureaux satellites, peut être difficile dans certains cas.

Je tiens à préciser que ce n'est pas une avenue que j'ai envisagée.

● (1140)

James Maloney: D'accord. Je comprends que la géographie est un obstacle important au Canada, mais il doit y avoir un moyen de limiter les abus. Vous pourriez par exemple leur demander de nommer trois rues de la circonscription, ou deux restaurants. Il faut qu'il y ait un mécanisme pour éviter cette situation absurde.

Voilà qui m'amène à mon point suivant, qui concerne les signatures. Il en a été question aujourd'hui.

Le candidat doit recueillir 100 signatures. Je ne trouve pas nécessaire d'empêcher une personne de signer deux formulaires de candidature. C'est peut-être un peu trop strict, et il doit y avoir une façon de l'éviter. Je ne pense pas que les signatures doivent être soumises dans leur forme originale. Elles peuvent être électroniques, sauf erreur. Pouvez-vous le confirmer?

Ma deuxième question est la suivante: quels processus sont utilisés ou quelles mesures sont prises pour valider les signatures? Est-ce qu'une personne fait un suivi, frappe à la porte et pourrait dire: « Bonjour, monsieur Maloney. Votre nom apparaît sur ce formulaire. Est-ce vous qui l'avez signé, ou est-ce un membre de votre famille? »

Stéphane Perrault: En réponse à la première question, les documents de signature peuvent être numérisés et téléchargés par voie électronique, puis soumis par notre portail.

En ce qui concerne la deuxième question, la réponse est non. Nous n'allons pas cogner aux portes, par exemple. Nos directeurs du scrutin ne sont pas des experts dans la comparaison des signatures.

Très souvent, les actes de candidature sont déposés à la dernière heure, voire à la dernière minute. Le directeur du scrutin a 48 heures pour confirmer et aime habituellement informer le candidat s'il y a un problème avec l'une des signatures ou s'il en manque une. Ensuite, il doit très rapidement s'assurer que ce sont les noms de personnes qui se trouvent dans les circonscriptions électorales. C'est le processus de vérification qui a lieu.

Évidemment, il peut arriver que la même signature se trouve sans contredit partout. La situation serait signalée si elle saute aux yeux, mais ce n'est pas la même chose que d'avoir vraiment un processus de vérification des signatures pour les candidatures.

James Maloney: Lorsque ces données sont téléchargées...

Le président: Monsieur Maloney, il vous restait deux secondes, et je les ai maintenant utilisées, alors je m'excuse. La bonne nouvelle, c'est que nous aurons amplement le temps d'y revenir et de poser d'autres questions.

Madame Normandin, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Christine Normandin: Monsieur Perrault, je vais poser encore une ou deux questions sur les bulletins de vote spéciaux, ensuite je vais passer à autre chose.

À votre avis, si on ne contacte pas les gens pour les informer qu'il y a une erreur sur les enveloppes de retour, par exemple, est-ce qu'il y a un risque que leur bulletin de vote ne soit pas compté?

Stéphane Perrault: Ça peut mettre en péril le retour du bulletin de vote.

Christine Normandin: Pour éviter de contacter les gens pour les informer de l'erreur, peut-on tout simplement dire qu'on a l'assurance que les bulletins vont finir par revenir? Par exemple, ils vont aller au bureau de poste, et le bureau de poste va corriger le code postal pour que ça revienne à temps pour 21 heures le jour du scrutin. Cette garantie existe-t-elle?

Stéphane Perrault: Pour être honnête, il n'y a pas de garantie même quand l'enveloppe est bien adressée. Il arrive que des bulletins ne reviennent pas, et ce n'est pas une erreur d'étiquetage. Le vote par bulletin spécial est essentiel pour le processus, car il nous permet de joindre des électeurs qui, autrement, seraient privés de leur droit de vote. Ce qu'on constate, c'est que les difficultés qui ont été soulevées ne doivent pas servir de prétexte pour mettre de côté le vote par bulletin spécial, mais doivent servir à une réflexion pour améliorer le processus. Il est certain que la façon la plus simple et la plus sûre de voter, c'est de se présenter à un bureau de scrutin, soit lors du vote par anticipation ou le jour de l'élection, puisqu'il y a moins de procédures et moins d'intervenants. Dans le cas du vote postal, on ajoute des intervenants; il y a donc des risques que ça mène à des erreurs ou à des bulletins égarés.

Christine Normandin: Mes prochaines questions portent sur les bureaux de vote qui n'ont pas pu ouvrir au Nunavik. Je n'ai pas beaucoup de temps de parole, alors je vais y aller rapidement.

Selon le rapport que vous avez déposé, les conclusions seront rendues publiques une fois l'examen terminé. Approchons-nous de la fin de l'examen?

Stéphane Perrault: En fait, l'examen est terminé. Nous en sommes à l'étape de la rédaction. Nous voulons que le rapport soit publié non seulement en anglais et en français, mais aussi en inuktitut. C'est important pour moi que les gens qui parlent cette langue dans la communauté puissent prendre connaissance du rapport. Comme je l'ai mentionné plus tôt, je m'attends à ce que ce soit fait en novembre.

● (1145)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Jackson, vous avez la parole.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux de vous rencontrer tous les deux.

C'est un plaisir et un privilège pour moi d'être ici en tant que nouveau député dans le cadre de la 45^e élection générale. Je vous remercie d'avoir fait en sorte que tout se passe bien. Ma directrice du scrutin, Joni Swidnicki, est une personne merveilleuse. Elle a fait un excellent travail dans Brandon—Souris.

Au départ, je n'avais pas l'intention de commencer ici, mais je m'intéresse à la question du crayon. Serait-il utile qu'Élections Canada recommence à fournir des stylos aux isoloirs afin de régler à cette affaire de mésinformation? Envisageriez-vous de revenir aux stylos, à l'avenir?

Stéphane Perrault: À vrai dire, je ne crois pas que nous ayons déjà utilisé des stylos aux urnes. À ma connaissance, nous avons toujours employé des crayons.

L'avantage des crayons, au-delà du fait qu'ils sont économiques, c'est qu'ils ne s'assèchent pas et ne tâchent pas. Si nous commençons à utiliser des stylos à bille, par exemple, et que nous les entreposons pendant quatre ans, puis que les surplus restent sur... Certains crayons sont dans notre boîte depuis plusieurs élections. Ils fonctionnent toujours. Si vous achetez des stylos, vous devez vérifier qu'ils fonctionnent. Même si c'est le cas, ils peuvent parfois tacher, ce qui pourrait entraîner le rejet de bulletins de vote.

Nous préférons les crayons, mais nous n'interdisons pas l'utilisation des stylos.

Grant Jackson: Je vous remercie.

Il y a peut-être un coût supplémentaire à essayer de régler cette affaire de mésinformation, mais le jeu en vaut la chandelle, en ce qui concerne l'information et la crédibilité des bulletins de vote. Lorsque vous parlez de taches, par exemple, je comprends que le problème est sur le bulletin de vote lui-même. J'aimerais essayer de régler certains de ces enjeux de manière non partisane, si possible — en tant que parlementaires, je pense que nous pourrions tous essayer. S'il y a quoi que ce soit que nous pouvons faire, je vous prie de nous aviser.

Le rapport était très complet. Je suis d'accord avec les bons mots qui ont été dits à ce sujet.

On y apprend que plus de 60 % des cartes d'information de l'électeur ont été envoyées en retard ou n'ont pas été envoyées du tout. Compte tenu des conflits de travail et du contexte général de la livraison du courrier ces jours-ci, je doute que la situation ne s'améliore. Quant aux cartes elles-mêmes, si 60 % d'entre elles ne peuvent pas être livrées à temps, ont-elles perdu leur utilité? Que recommande Élections Canada? Envisageriez-vous d'autres fournisseurs de services? Je trouve qu'une proportion de 60 % de cartes qui ne sont pas livrées à temps est très élevée.

Avez-vous envisagé d'autres options pour distribuer ces cartes à temps, ou ont-elles perdu leur utilité?

Stéphane Perrault: Je vous remercie. C'est une question très complexe. Je vais essayer d'en décortiquer les différents volets.

Je tiens à préciser que 60 % des cartes ont été envoyées en retard. C'est après le 24^e jour prévu à la loi. Elles devraient être postées le 24^e jour.

Je crois qu'environ 17 % des cartes, un chiffre beaucoup plus bas, sont arrivées en retard. Pour moi, un « retard » veut dire après le début du vote par anticipation. Bien sûr, nous voulons que les cartes arrivent avant cette date, mais elles doivent impérativement être reçues avant le jour du scrutin. C'est le premier point.

En deuxième lieu, le problème n'était pas surtout attribuable à la livraison du courrier. Lors de cette élection, le défi n'était pas l'incapacité à trouver des bureaux de scrutin, mais bien à les confirmer.

Bien souvent, nous constatons qu'il faut beaucoup plus de temps pour négocier les baux. Qu'il s'agisse de directeurs d'école, de commissions scolaires ou de propriétaires commerciaux qui rendent des comptes à des avocats et des conseils, la procédure pour valider et approuver le bail n'est plus la même. Il ne suffit plus d'une poignée de main, d'un coup de fil et d'une signature rapide. C'est un long processus, puis le directeur du scrutin passe au plan B, qui est tout aussi long, puis au plan C, qui prend autant de temps. Le principal défi consiste à trouver des bureaux de scrutin à temps.

Voilà pourquoi j'ai dit que ce n'est pas un problème lors de la tenue d'élections à date fixe, mais que c'est un point sensible de taille dans le cas contraire.

Grant Jackson: Je vous remercie.

J'ai une brève question au sujet de ma circonscription, car je sais que je vais manquer de temps à ce tour-ci.

Je suis nouveau, mais j'ai beaucoup entendu parler de deux endroits. Il s'agit du Manoir Hobbs, qui est une résidence pour personnes âgées à Brandon, et de La Rivière, à Cypress River. Ces deux localités accueilleraient des bureaux de scrutin depuis toujours. Personne ne se souvient d'une élection fédérale où il n'y en avait pas. Or, aucun n'en a accueilli cette fois-ci.

Le seuil de population pour avoir un lieu de vote a-t-il changé à la dernière élection? Pourquoi ces collectivités qui ont toujours eu un bureau de scrutin n'en avaient-elles pas?

Les répercussions sont particulièrement graves dans les deux villes rurales, car il n'y a pas de transport en commun pour que les résidents puissent se rendre à la collectivité voisine afin de voter, entre autres. C'était donc un obstacle considérable pour tous ces endroits.

• (1150)

Stéphane Perrault: Oui, je comprends.

Nous n'avons en aucun cas relevé le seuil pour l'attribution des bureaux de scrutin. Nous avons eu plus de bureaux de scrutin lors de cette élection que lors des élections précédentes. Le défi, c'est d'en trouver un qui convient au bon endroit. Élections Canada ne veut pas réduire le nombre de bureaux, bien au contraire. Pour moi, surtout le jour du scrutin, qui constitue la dernière occasion de voter, le vote de proximité a toujours été une priorité et est essentiel. C'est l'un des objectifs que nous nous efforçons d'atteindre.

Pour répondre à votre première question, nous examinons les options. Les électeurs peuvent aller en ligne à tout moment et trouver leur bureau de vote, bien sûr, une fois que c'est confirmé. Ils n'ont pas besoin d'attendre leur carte d'information de l'électeur.

Nous aimerions permettre aux électeurs de télécharger leur carte d'information de l'électeur en format numérique. Cela ne remplacerait pas la carte papier, parce que pour certains électeurs, ce n'est tout simplement pas une option. Je crois qu'avec le temps, la carte d'information de l'électeur sur papier pourrait disparaître, mais ce n'est pas dans un avenir immédiat. Je pense que nous devons y aller progressivement.

Grant Jackson: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame O'Rourke, allez-y.

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ayant été formatrice deux fois pour Élections Canada et une fois pour Élections Ontario, je tiens à remercier tous ceux qui travaillent pour les élections. Il est important que les gens sachent qu'en quelques jours, les directeurs du scrutin doivent trouver les lieux où les gens iront voter, commencer à accepter les bulletins de vote sur place, embaucher des centaines de personnes et les former.

En fait, nous avons divers manuels à notre disposition. Je les ai parcourus moi-même, je les ai mémorisés et j'ai agi à titre de personne-ressource en cas de problèmes le jour des élections. Organiser une élection à partir de rien est une tâche monumentale. Je tiens à vous remercier de votre leadership et à remercier nos directeurs du scrutin et tous les préposés au scrutin.

Par simple curiosité, nous savons que le vote par anticipation a eu lieu pendant la fin de semaine de Pâques. De nombreuses communautés religieuses qui auraient pu accueillir des bureaux de vote ne l'ont pas fait cette fois. La difficulté de trouver suffisamment de lieux de vote était-elle liée aux circonstances, ou est-ce un défi constant?

De plus, les nouvelles limites des circonscriptions électorales ont-elles eu une incidence à cet égard? Je sais que dans ma circonscription de Guelph — le siège des appels automatisés, comme vous vous en souvenez sans doute —, il y avait une certaine confusion au sujet des nouvelles limites, et les gens qui avaient toujours traversé la rue pour aller voter ne pouvaient plus le faire. Ces éléments ont-ils eu une incidence?

Stéphane Perrault: De façon générale, je ne pense pas que ce soit le cas.

Les directeurs du scrutin ont dû s'adapter aux nouvelles limites, surtout les directeurs du scrutin expérimentés qui avaient établi des contacts dans le passé avec certains endroits. Cela a nécessité une adaptation. En Ontario, en particulier, où nous avons les mêmes limites que la province et parfois les mêmes directeurs du scrutin, et parce que nous avons des élections consécutives, ils ont dû passer d'une limite à une autre et apporter des modifications, alors il y a eu des défis à cet égard. Le directeur général des élections en Ontario a eu beaucoup de mal à confirmer les lieux de scrutin, et il n'a pas modifié ses circonscriptions.

Je ne pense pas qu'il s'agisse de circonstances particulières. Je pense qu'il faut accepter que la difficulté découle d'un ensemble de facteurs juridiques et sociaux. Si un directeur d'école organise un tournoi de badminton dans son école, il ne l'annulera pas sans consulter les parents et le conseil. Il sera réticent à le faire. Les propriétaires d'immeubles commerciaux ont des avocats, et ils possèdent souvent de nombreuses propriétés. Ils ont des procédures normalisées qui ne sont pas conçues pour le temps de réponse dont nous avons besoin pendant une élection. Je pense que c'est une évolution du marché immobilier à cet égard.

[Français]

Dominique O'Rourke: J'aimerais vous poser une autre question rapide sur les bulletins de vote, qui sont très longs et sur lesquels sont inscrits les noms de multiples candidats. A-t-on envisagé qu'il y ait un agent officiel différent pour chacun des candidats? Est-ce que ce serait une solution?

Stéphane Perrault: C'est quelque chose qui a été mentionné à plusieurs reprises par plusieurs personnes. Je ne suis pas contre cette idée, mais je ne sais pas si c'est vraiment une solution aux problèmes que nous avons vécus. Cependant, je pense qu'il n'est pas malsain d'envisager qu'un agent officiel, qui fait équipe avec un candidat, ne travaille qu'avec ce seul candidat.

En principe, les candidats sont en compétition entre eux. Il est donc un peu curieux d'avoir des équipes qui partagent les mêmes agents officiels dans une même circonscription, alors que les candidats sont supposés être des concurrents.

Par principe, je suis certainement ouvert à cette suggestion. Toutefois, si nous voulons traiter les problèmes que nous avons constatés, il faut aller au-delà de ça, et je pense qu'il faut aussi examiner la question de la double signature.

• (1155)

[Traduction]

Dominique O'Rourke: Nous savons que des acteurs étrangers peuvent tenter de s'ingérer dans les élections démocratiques et de les saper. L'une des façons qu'ils utilisent de plus en plus est l'hypertrucage ou l'intelligence artificielle.

Pouvez-vous nous dire pourquoi ces menaces doivent être prises au sérieux? Le contenu qui est produit par l'intelligence artificielle et réalisé par des entités politiques ou en leur nom devrait-il être désigné comme tel? Selon vous, comment la Loi électorale du Canada peut-elle être utilisée comme outil pour lutter contre les utilisations malveillantes de l'intelligence artificielle dans nos élections?

Stéphane Perrault: Je vous remercie de la question.

J'ai fait des recommandations sur ce sujet précis avant l'élection dans le cadre de la commission Hogue. Je crois en effet que des modifications doivent être apportées à la Loi électorale du Canada. Par exemple, les règles relatives à l'usurpation de qualité s'appliquent à une situation où une personne se présente comme quelqu'un d'autre, mais pas lorsqu'elle présente quelqu'un dans un contexte différent, ou dit que la personne a fait ou dit des choses qu'elle n'a pas faites ou dites. Il y a des changements à apporter à cet égard. Je crois que le fait de désigner tout contenu synthétique comme tel apporterait une plus grande transparence. C'était aussi une de mes recommandations.

Heureusement, il n'y a pas eu beaucoup de désinformation à l'aide de l'intelligence artificielle lors de la dernière élection. À ma connaissance, elle a sans doute été utilisée davantage pour promouvoir du contenu que pour le manipuler. Nous avons vu, par exemple, un faux article du *Journal de Montréal* disant qu'Élections Canada avait déplacé le jour du scrutin au mardi pour les personnes de plus de 60 ans. L'intelligence artificielle n'avait pas été utilisée, mais on a fait en sorte que cela ressemble à... On n'a pas besoin de l'intelligence artificielle pour le faire. Heureusement, les plateformes de médias sociaux ont réagi très rapidement et ont retiré ce contenu. Je ne crois pas que cela ait eu la moindre incidence.

Le président: Nous avons terminé deux séries de questions, alors je vais suspendre la séance pendant quelques minutes pour prendre une pause.

• (1155) _____ (Pause) _____

• (1155)

• (1200)

Le président: Bon retour à tous.

Nous allons céder la parole à M. Kram pendant cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Je vous remercie en particulier pour votre rapport très détaillé sur la 45^e élection générale.

Je pense que la soirée des élections est une période très excitante et stressante pour les candidats et les Canadiens. Je suis sûr que tout le monde dans cette salle consultait le site Web d'Élections Canada le soir du 28 avril. Malheureusement, au moment où nous en avons le plus besoin, le site est tombé en panne. Selon ce qui se trouve dans le rapport, il est tombé en panne à 19 heures le soir des élections, et il a fallu attendre un peu après 5 heures le lendemain matin pour qu'il soit complètement remis en état.

Je soupçonne fortement que même les plus mordus de la politique dormaient déjà à poings fermés à 5 heures du matin, et que l'achalandage sur le site Web avait fortement diminué à cette heure tardive.

Je me demande si les témoins peuvent dire au Comité la cause exacte de la panne et quelles mesures sont prises pour veiller à ce que cela ne se reproduise pas. J'espère que la solution technique ne consiste pas simplement à attendre jusqu'à 5 heures du matin lorsque les gens cessent de consulter le site Web.

• (1205)

Stéphane Perrault: Cette question comporte de nombreux éléments.

Pour être clair, techniquement parlant, le site Web n'était pas le problème, mais le fournisseur de services Web derrière le site Web... Nos systèmes fonctionnaient, mais les gens ne pouvaient pas y accéder.

C'est un pare-feu mis en place par notre partenaire privé qui fournit les services Web pour nous pendant l'élection qui a fait défaut. Ce pare-feu ne pouvait pas gérer la hausse que nous avons observée le soir de l'élection, ou même tout au long de la période électorale, devrais-je dire. Tout au long de la période électorale, nous avons vu le nombre de visites à notre site Web doubler, et c'était également le cas le soir de l'élection. Elles ont plus que doublé par rapport aux deux dernières élections, pendant lesquelles elles étaient assez stables. Le pare-feu est alors passé en « mode protection » et a empêché les visiteurs de se rendre sur le site, ou a freiné considérablement la circulation, de sorte qu'il était très difficile pour la plupart des Canadiens d'y avoir accès.

Je vais mentionner deux ou trois points. À ce moment-là, nous devons déterminer la source du problème. Nous avons été informés très rapidement — nous travaillions en collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité — qu'il ne s'agissait pas d'une cyberattaque. Nous l'avons su presque instantanément. Nous savions que ce n'était pas le cas.

Cependant, notre fournisseur de services n'a pas été en mesure d'identifier en temps réel la source du problème. Il y a quelques leçons à tirer de cet incident. Bien sûr, le fournisseur de services a considérablement augmenté la capacité de ses pare-feu. Il les a remplacés et en a doublé la capacité.

Nous avons également mis en place des protocoles qui nous permettront de surveiller plus activement les tests préélectorales. Plutôt que de laisser le partenaire commercial s'en occuper seul, nous allons demander à y participer, à les voir, et le fournisseur de services s'est engagé à collaborer avec nous.

Par ailleurs, nous avons mis en place quelques mesures de sécurité. Nous pouvions notamment fournir les résultats au consortium des médias par un canal différent, de sorte que les résultats ont été transmis en continu par son entremise aux médias. C'est une mesure de sécurité importante que nous maintiendrons, bien sûr. De plus, nous avons une réplique de notre site Web sur des milliers de serveurs dans le monde entier, mais il y a deux choses à mentionner ici. Il s'agit d'un site Web statique, alors nous nous penchons là-dessus. Il fournit de l'information, mais pas en temps réel. Avec le recul, nous avons mis trop de temps à passer à ce site Web statique. Nous aurions dû le faire plus tôt.

Nous tirons des leçons de cet incident et veillons à ce que cela ne se reproduise plus.

Michael Kram: Cela m'amène directement à ma prochaine question sur les résultats en direct qui étaient acheminés aux médias.

Lorsque j'ai été déclaré vainqueur le soir des élections, j'ai fait une saisie d'écran des résultats, je les ai affichés sur les médias sociaux et j'ai remercié tous les électeurs. Lorsque j'ai vérifié les résultats le lendemain matin, j'avais 1 300 votes de moins que les résultats affichés le soir de l'élection. Heureusement, mon adversaire en avait lui aussi à peu près autant de moins. À Terrebonne et dans d'autres circonscriptions, on a vu les résultats changer du jour au lendemain.

Je me demandais si vous pouviez expliquer comment il est possible de perdre 1 300 votes entre le soir de l'élection et le lendemain matin et pourquoi il y a ces écarts dans les résultats communiqués aux médias grand public.

Stéphane Perrault: Je vais devoir examiner la question des votes perdus de plus près, car ce serait surprenant.

Ce qui n'est pas surprenant, c'est de voir les résultats varier entre le soir de l'élection et la validation. C'est pourquoi il y a une validation. En fait, si vous regardez la Loi électorale du Canada, vous verrez que les résultats préliminaires n'existent pas dans la Loi. C'est une tradition que nous poursuivons et que les Canadiens et les candidats aiment beaucoup. Cependant, il doit être clair que le soir des élections, lorsque les préposés au scrutin appellent pour donner les résultats qui sont entrés manuellement dans les systèmes tard le soir, les gens sont fatigués et il peut y avoir des erreurs. C'est pourquoi le processus de validation est si important. Il y a toujours des variations entre les résultats du soir de l'élection et la validation de ces résultats. Ce n'est pas inhabituel.

Nous voyons aussi parfois des fluctuations importantes dans le vote, simplement parce que, par exemple, un ensemble de résultats du vote par anticipation peut arriver tard le soir pour un secteur de la circonscription qui a tendance à favoriser un candidat. On peut alors voir un revirement se produire. Les gens s'en inquiètent parfois, mais ce n'est pas inhabituel.

Nous allons certainement examiner ce qui s'est passé dans votre cas, et nous pourrions en parler.

• (1210)

Michael Kram: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Al Soud, vous disposez de cinq minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs Perrault et Roussel, d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. J'affirme avec confiance que cela a beaucoup d'importance pour les membres du Comité et, bien entendu, pour les millions de personnes qui nous regardent sur la chaîne CPAC en ce moment.

[Français]

Mme Normandin l'a dit parfaitement: il est toujours possible de s'améliorer. Je suis convaincu que nous sommes tous sur la même longueur d'onde à cet égard.

J'ai l'honneur de représenter la communauté de Mississauga-Centre, et les citoyens ont été extrêmement clairs, durant la dernière élection, quant à leurs priorités. Ils continuent d'être extrêmement clairs chaque jour.

Comme je suis aussi membre du Comité permanent du patriote canadien, je vais profiter de l'occasion pour poser quelques questions sur la désinformation et la désinformation.

[Traduction]

On parle de l'importance des médias locaux et publics pour permettre à Élections Canada de s'attaquer assez rapidement à la désinformation. Pourriez-vous nous parler de ce sujet, s'il vous plaît?

Stéphane Perrault: Oui. Je pense que l'une des réussites de cette élection, de notre point de vue, a été de préparer un très grand nombre de produits d'information et de les mettre à la disposition des médias pour qu'ils puissent les utiliser. Nous l'avons vraiment constaté. Je n'ai pas de chiffres à communiquer au Comité, mais j'ai été impressionné, au début de l'élection, de voir que les médias utilisaient activement les produits que nous leur offrions. J'avais l'impression que cela fonctionnait vraiment bien.

De nombreux Canadiens écoutent la radio locale ou lisent des journaux ethniques, alors oui, il y a une tendance croissante à utiliser les médias sociaux, mais je pense qu'il est essentiel que nous maintenions les canaux vers les autres médias plus traditionnels pour atteindre différentes communautés.

Fares Al Soud: Je vous remercie.

Je comprends également que des mesures de protection particulières sont en place en période électorale pour contrer les publications trompeuses et l'influence étrangère induite dans la radiodiffusion venant de l'étranger.

Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit et nous dire si vous pensez que ces mesures de protection doivent également s'appliquer en dehors de périodes électorales précises?

Stéphane Perrault: Je vais devoir me rafraîchir la mémoire, monsieur le président.

Bien sûr, diverses dispositions ont été adoptées concernant l'influence induite d'étrangers et l'utilisation de fonds par une entité étrangère pour soutenir un candidat ou un parti ou pour s'opposer à un candidat ou à un parti. À l'heure actuelle, ces dispositions ne s'appliquent que pendant la période électorale. C'est un point que j'ai mentionné précédemment dans mon rapport de l'automne dernier. J'ai proposé d'en étendre l'application en dehors de la période électorale.

Fares Al Soud: Merci beaucoup.

Mme O'Rourke a très aimablement posé quelques questions, notamment sur l'intelligence artificielle en général. Je m'intéresse beaucoup à l'intelligence artificielle et aux hypertrucages, en particulier en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Pourriez-vous nous parler de ce que nous faisons pour empêcher ce genre de tentatives?

Stéphane Perrault: C'est une question difficile.

Je pense que la transparence est le meilleur outil dont nous disposons. Pour notre part, nous nous penchons précisément sur la désinformation ou la mésinformation dans le processus électoral, mais bien sûr, les hypertrucages concernant les candidats, les partis, etc., doivent également être pris en compte pour assurer l'intégrité du processus électoral dans son ensemble. C'est pourquoi je pense que la Loi doit être réexaminée en tenant compte de cela.

C'est une menace en constante évolution. Le Centre canadien pour la cybersécurité a soulevé des préoccupations avant l'élection. Ils sont en mode rattrapage, comme tout le monde, pour détecter et identifier le contenu synthétique qui peut être trompeur.

Je pense que les plateformes ont également un rôle important à jouer en veillant à filtrer le contenu synthétique. Ce sont les experts techniques, et je crois qu'ils ont une responsabilité à l'égard de ce genre de contenu, surtout en période électorale.

Fares Al Soud: Formidable.

Ma dernière question porte sur la dernière élection. Lors de l'élection partielle dans Battle River—Crowfoot, les bulletins de vote avaient une longueur de 97 centimètres et une largeur de 30,5 centimètres.

Pourriez-vous nous parler de cette situation et de l'incidence que cela a eue sur les ressources supplémentaires qu'Élections Canada a dû consacrer à cette élection?

• (1215)

Stéphane Perrault: Dans Carleton, où nous avons eu le long bulletin de vote avec 91 candidats, nous avons dû envoyer des gens de l'administration centrale. Nous croyons qu'une quarantaine de nos employés ont été dépêchés sur place pour faciliter le dépouillement et tout au long de la période électorale — pour aider le directeur du scrutin lors de l'investiture, par exemple.

Il y a eu beaucoup d'entraide en vue de faciliter le travail à cet endroit. Ce n'est pas quelque chose que nous aurions pu faire aussi bien dans Battle River—Crowfoot en raison de la distance. Les quantités étaient nettement supérieures, avec non pas 91, mais 214 noms sur le bulletin de vote, si mon souvenir est exact, si bien que nous avons dû adopter une approche différente. Nous avons utilisé le bulletin de vote en blanc. Nous avons du personnel sur place pour appuyer le directeur du scrutin, surtout pour la confirmation des mises en candidature.

Tout bien considéré, je pense que cela a fonctionné adéquatement, mais, comme je l'ai dit, ce n'est pas quelque chose que je voudrais faire régulièrement.

Le président: Madame Normandin, vous avez très bien fait la dernière fois en prenant exactement deux minutes et demie pour vos questions. Comme je n'ai pas demandé à beaucoup de vos collègues de respecter le temps alloué aussi scrupuleusement, ne vous inquiétez pas trop si vous dépassez les deux minutes et demie cette fois-ci.

[Français]

Christine Normandin: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous ai tous laissé poursuivre à l'expiration de votre temps de parole.

Cela en a fait sourciller certains.

Des députés: Ha, ha!

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le président, je vous remercie de cette latitude. Je sais que je n'ai parfois pas le temps de commencer à poser une question, mais je me dis que je vais compter sur la latitude que vous pourrez me donner la prochaine fois.

Monsieur Perrault, j'aimerais revenir sur ce qui s'est passé au Nunavik lors des dernières élections. Je comprends que le rapport d'enquête n'est pas encore public, mais je vais essayer de vous tirer les vers du nez quant à certains aspects, si vous me le permettez.

Parmi les facteurs qui ont pu contribuer à empêcher l'ouverture de certains bureaux de vote au Nunavik, les médias ont noté celui de la météo. Il y aurait aussi eu une situation où des travailleurs électoraux arrivés par avion auraient constaté, une fois sur place, qu'il manquait de matériel électoral pour que le bureau de vote puisse fonctionner.

D'une part, j'aimerais connaître votre avis relativement à l'équilibre à atteindre pour prévoir l'imprévisible et la nécessité de bien communiquer ce qui se passe.

D'autre part, il me semble un peu particulier que les travailleurs aient constaté sur place que le matériel nécessaire n'avait pas été envoyé, sans qu'on leur ait dit au préalable. J'aimerais que vous me parliez, de façon générale, de la nécessité de bien communiquer pour régler des problèmes dans des régions qui présentent beaucoup de défis, notamment des facteurs météorologiques et des difficultés relatives à l'éloignement qui n'existent pas dans les grands centres urbains.

Stéphane Perrault: Je vais répondre à votre question de façon un peu générale.

En ce qui concerne la question de la météo, il est sûr qu'il faut s'attendre à ce qu'il y ait des tempêtes dans des régions comme le

Nunavik. Ce sont des choses qui arrivent. Envoyer à la dernière minute des travailleurs électoraux dans ces régions, c'est une proposition qui comporte des risques.

Au Canada, on a un « modèle d'affaires » selon lequel un voisin sert son voisin. C'est vrai partout dans les centres urbains, mais c'est encore plus vrai dans les régions éloignées. Il est essentiel qu'il y ait des ressources locales sur place pour appuyer les services aux électeurs. Il peut arriver que ça ne se matérialise pas, par exemple si on n'a pas réussi à embaucher des gens sur place; il arrive donc que des travailleurs doivent se rendre là-bas par avion. Toutefois, ce doit être fait en dernier recours. C'est la première leçon tirée.

Le fait d'avoir des gens sur place aide à éviter ces risques et à comprendre ce qui se passe localement. Quand nous n'avons pas de travailleurs sur place, il est très difficile d'avoir des renseignements en temps réel sur ce qui se passe le matin de l'élection. Beaucoup de problèmes découlent du manque de ressources sur place. Il devrait y avoir des agents de relations communautaires dans chaque communauté. C'est d'ailleurs une de nos exigences. Ces agents peuvent nous aider dans de telles situations. Ils doivent aussi participer à l'effort de recrutement. Toutefois, ça doit être fait avant l'élection. Si on ne le fait pas, on s'expose à un risque.

[Traduction]

Le président: La parole est maintenant à M. Cooper pour une période de cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre dans le sens des questions de M. Maloney concernant la vérification de la validité des signatures pour les documents de mise en candidature. Pour que les choses soient bien claires, est-il vrai qu'à l'heure actuelle, Élections Canada ne fait aucune vérification et que lorsque des signatures sont présentées sur les formulaires, elles sont acceptées sans poser de questions?

• (1220)

Stéphane Perrault: Il faut dire que nous n'avons aucune base de comparaison. Nous n'avons pas dans nos dossiers la signature de tous les Canadiens pour être en mesure d'établir une telle comparaison, et les directeurs du scrutin n'ont pas non plus d'expertise en la matière. Les signatures peuvent changer. Compte tenu de la nature du processus, l'idée même de vérifier chaque signature pour s'assurer qu'elle est authentique n'est pas envisageable.

Michael Cooper: Si on accepte les signatures sans poser de questions...

Stéphane Perrault: On s'assure que les signataires résident bien dans la circonscription électorale et que les coordonnées sont exactes. S'il y a des allégations de comportement frauduleux, cela peut mener à la tenue d'une enquête, ce qui exige beaucoup plus de temps.

Michael Cooper: Pourquoi alors ne pas vérifier les signatures? Il y avait des preuves, par exemple, dans le cas de ce comité du bulletin de vote le plus long, que les organisateurs se promenaient avec des formulaires de mise en candidature dont l'espace supérieur réservé au nom du candidat était laissé en blanc.

Personne ne peut décider comme cela d'aller recueillir des signatures; il faut en fait être autorisé par quelqu'un qui veut se porter candidat. En quoi serait-il difficile pour Élections Canada de simplement effectuer une vérification quelconque? Je ne parle pas nécessairement d'enquêter sur chaque personne qui a apposé sa signature, mais de prendre le téléphone, de frapper aux portes ou de communiquer d'une façon ou d'une autre pour vérifier que la personne ayant apparemment signé le document l'a bel et bien fait en sachant qu'elle appuyait ainsi telle ou telle personne dont elle souhaite voir le nom sur le bulletin de vote.

Stéphane Perrault: Je peux vous citer deux ou trois éléments qui pourraient, je l'espère, vous fournir une piste de réponse.

En ce qui concerne la question des formulaires sur lesquels aucun nom n'est indiqué au haut de la page, il faut savoir qu'il est nécessaire que le nom du candidat potentiel puisse être confirmé. On ne peut donner carte blanche à qui que ce soit. Nous avons refusé, lors d'élections précédentes... Les premières moutures de cette initiative équivalaient en quelque sorte à laisser carte blanche. Il y avait ainsi des gens qui apposaient leur signature sans qu'un candidat soit identifié. C'est inacceptable. Il faut que la personne qui signe sache de quel candidat il s'agit pour pouvoir appuyer sa candidature.

En ce qui concerne la vérification, comme nous n'avons pas les signatures des Canadiens dans nos dossiers, il nous est impossible de faire la comparaison. Il faudrait mener une enquête en bonne et due forme pour déterminer s'il s'agit de fausses signatures. Nous verrions vraiment à faire le nécessaire si nous soupçonnions un comportement frauduleux dans le cadre de ces actions visant à allonger le bulletin de vote.

Nous n'avons aucune indication selon laquelle des gens auraient falsifié des signatures. Si nous disposions d'informations en ce sens — des renseignements ou des soupçons crédibles —, nous les transmettrions à la commissaire.

Michael Cooper: Ce ne sont pas nécessairement des signatures falsifiées. Si vous présentez à quelqu'un 10 documents différents et que vous lui demandez d'apposer 10 fois sa signature et que, après coup, le nom d'un candidat apparaît en haut de ce formulaire parce qu'il a été modifié après que les signatures ont été recueillies, cela ne soulève-t-il pas des questions sur la validité de cette candidature et sur le respect de la Loi électorale du Canada?

Stéphane Perrault: C'est certainement le cas, mais je ne suis au courant d'aucune preuve à cet effet.

Michael Cooper: Peut-être devriez-vous l'être et peut-être que ces preuves seront mises au jour, si vous ne les avez pas vues.

Cela montre bien que... Pourquoi serait-il si difficile pour Élections Canada de faire des appels ou d'utiliser un mécanisme ou un processus de vérification quelconque en pareil cas? Qu'ils soient le fait de ce comité du bulletin de vote le plus long ou qu'ils soient survenus dans d'autres circonstances, de tels agissements pourraient être détectés assez facilement. Il ne faudrait pas beaucoup de temps pour se rendre compte de ce qui se passe.

N'y aurait-il pas également eu un effet dissuasif si les gens avaient su qu'Élections Canada menait des vérifications pour s'assurer que la loi est respectée?

Stéphane Perrault: Encore une fois, je n'ai aucune information qui laisserait entendre que des dirigeants ou des organisateurs de la campagne du bulletin de vote le plus long ou des électeurs signataires ont eu un comportement illégal.

• (1225)

Michael Cooper: Là n'est pas la question. Je voulais savoir...

Stéphane Perrault: Si vous me le permettez...

Le président: Monsieur Cooper, votre temps est écoulé.

Encore une fois, comme nous avons un peu de temps, monsieur Perrault, je vous laisse terminer votre réponse, après quoi nous passerons à la prochaine intervenante.

Stéphane Perrault: Bref, à mon avis, ce comité ne devrait pas être inquiété. Tant que nous n'aurons pas de raisons de soupçonner quoi que ce soit, nous ne devrions pas les embêter avec des questions qui remettent en doute leur comportement. Il faut qu'il y ait un déclencheur.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Idlout, vous avez la parole pour une période de cinq minutes.

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Qujannamiik, Iksivautaq.* Je remercie le Comité de me permettre de participer à cette importante étude.

Monsieur Perrault, je vous suis reconnaissante de toutes vos réponses et de tout le travail que vous avez fait pour veiller à ce que mes électeurs aient l'occasion de voter. C'est un droit tellement important.

Je vais vous poser quatre ou cinq questions liées aux différentes étapes du processus électoral.

Ma première question porte sur les cartes d'information de l'électeur.

Dans votre rapport, vous dites que vous avez dû vous en remettre au paragraphe 17(1) de la Loi électorale du Canada pour permettre la reconnaissance des personnes qui voulaient voter. Je me demande si vous entrevoyez la nécessité de modifier la disposition en question, compte tenu de la position du gouvernement libéral concernant Postes Canada et le conflit de travail, et de l'incidence que cela pourrait avoir sur l'envoi en temps opportun des cartes d'information de l'électeur.

Stéphane Perrault: Comme je l'ai dit plus tôt, nous explorons différents modes de livraison des cartes d'information de l'électeur. Je sais que la connectivité peut poser problème à certains endroits au Nunavut. Ainsi, nous devons certes déterminer si le téléchargement d'une carte est chose possible pour certains de vos électeurs.

C'est un défi. Dans le cas du Nunavut, les difficultés liées à la confirmation des emplacements ont retardé l'envoi de la carte d'information de l'électeur. Cela n'a rien à voir avec Postes Canada. Il s'agit selon moi des difficultés inhérentes à la livraison de colis ou de courrier dans une si grande région, où des incidents météorologiques peuvent toujours se produire et retarder le vote.

Je pense que c'est un amalgame de facteurs, et nous pouvons nous attendre à ce que ces facteurs se manifestent à nouveau lors des prochaines élections. C'est pourquoi il faut déployer un éventail de mécanismes pour informer les électeurs des lieux de vote et de leurs heures d'ouverture, plutôt que de s'en remettre exclusivement à la carte d'information de l'électeur.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Je sais que vous comprenez mieux que quiconque les difficultés auxquelles je suis confrontée dans mon rôle de députée du Nunavut, un immense territoire dont les 25 communautés ne sont accessibles que par avion.

Je veux poser une question précise au sujet de la communauté la plus au nord, celle de Grise Fiord. Comme vous vous en souviendrez, ils n'ont pas pu ouvrir leur bureau de scrutin avant environ 14 heures. Je me demande si vous pourriez décrire, très brièvement, les circonstances qui ont fait en sorte que les électeurs de Grise Fiord ont eu de la difficulté à voter ce jour-là.

Stéphane Perrault: Je pense que très peu de Canadiens comprennent les difficultés auxquelles vous et notre directeur du scrutin êtes confrontés au Nunavut en raison de l'immensité de ce territoire.

Je crois qu'à Grise Fiord, le problème était lié à la livraison tardive des documents, en raison des conditions météorologiques. Comme ces documents doivent inclure la liste des électeurs sur laquelle on a rayé les noms des personnes ayant déjà voté, on ne peut les livrer que dans les jours précédant celui du scrutin, et non plusieurs jours à l'avance. S'il y a un retard important, cela peut réduire le nombre d'heures de vote. Je crois que c'est ce qui s'est passé à Grise Fiord.

Monsieur Roussel...?

Michel Roussel: Oui, c'est effectivement ce qui s'est passé.

Lori Idlout: D'accord. Merci beaucoup.

Je me demande quelles sont les contraintes législatives pouvant nous empêcher de nous montrer créatifs pour veiller à ce que ce genre de restrictions physiques soient évitées et garantir, par exemple, que nous saurons avant le jour des élections qui sont les candidats et comment les gens peuvent exercer leur droit de vote, sachant qu'il y aura toujours un risque de retards météorologiques ou techniques, peu importe le moment de l'année où se déroulent les élections.

• (1230)

Stéphane Perrault: J'aimerais avoir une réponse susceptible de vous rassurer totalement, mais j'ai bien peur que ce ne soit pas le cas.

Comme je l'ai indiqué précédemment, j'estime que la livraison des documents requis peut et doit être organisée à l'avance. Il faut pour ce faire que des gens de la communauté travaillent sur le terrain, et c'est parfois un défi. Je vais être honnête avec vous: le recrutement dans certaines régions du Canada, y compris au Nunavut, peut être difficile, mais il est essentiel d'avoir des gens sur place et d'être en mesure d'envoyer le matériel à l'avance.

Comme je le disais tout à l'heure, la seule chose qui ne peut pas être envoyée longtemps à l'avance, c'est la liste définitive des électeurs sur laquelle on a biffé les noms de ceux qui ont voté par anticipation. Tant que nous n'aurons pas de listes électroniques modifiables en direct — et il y a probablement des restrictions à ce chapitre au Nunavut —, je ne sais pas quelle est la solution, mais c'est certes une avenue à explorer.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Je sonde le Comité. Il est 12 h 32. Vous me direz ce que vous en pensez. Nous avons fait trois tours complets. Je propose que nous en tenions un quatrième avant de lever la séance.

Des députés: D'accord.

Le président: Excellent. D'accord...

Lori Idlout: Si vous me le permettez, j'ai d'autres questions à poser, si le Comité n'y voit pas d'inconvénient.

Le président: Nous allons tirer tout cela au clair. Je vais consulter les membres du Comité pendant que nous poursuivons les questions.

Je crois que c'est au tour de M. Jackson.

Un député: *[Inaudible]*

Le président: C'est à vous de décider. Je vais donner la parole à M. Jackson, puis à M. Van Popta, qui sera le deuxième conservateur à intervenir dans cette série de questions. Si vous voulez inverser cet ordre, libre à vous.

Grant Jackson: Merci, monsieur le président. Je vais essayer de poser des questions très brèves.

Selon votre rapport, 57 440 bulletins de vote ont été déposés par des électeurs vivant à l'extérieur du Canada qui ont voté par la poste. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport aux 27 035 votes exprimés lors de la 44^e élection générale.

Je me demande si vous seriez disposés à soumettre au Comité une ventilation des circonscriptions dans lesquelles ces bulletins de vote ont été comptabilisés.

Stéphane Perrault: Certainement. Je peux m'engager à vous fournir ces renseignements à l'issue de la séance.

Grant Jackson: C'est merveilleux.

Pour les trois mesures de la qualité du registre des électeurs — couverture, actualité et exactitude —, les résultats étaient moins bons que pour l'élection générale précédente. En fait, je pense qu'ils étaient également inférieurs à ceux de l'élection tenue auparavant, de sorte que l'on note une tendance à la baisse pour ces trois indicateurs depuis 2019.

Quelles en sont les causes? Pensez-vous qu'une telle tendance est acceptable si on veut assurer des élections sûres et équitables? Que faites-vous pour contrer la tendance à la baisse de ces indicateurs?

Stéphane Perrault: Je suis tout à fait d'accord pour dire que la qualité de la liste est essentielle à la qualité de l'élection, tant pour ce qui est de la rendre accessible que pour assurer l'intégrité du processus. C'est quelque chose d'important.

Lors de la dernière élection, nous avons eu une couverture de 95,2 %. C'est très légèrement inférieur au taux de couverture des élections précédentes et cela demeure très comparable. Par ailleurs, nous avons enregistré un taux d'exactitude de 92,2 %, ce qui est aussi légèrement inférieur. Si vous comparez cela à 2019, une élection à date fixe, la couverture était alors un peu plus étendue, juste au-dessus de 96 %, parce que nous avons la possibilité, lors d'une élection à date fixe, de mener des campagnes d'information avant l'élection pour encourager les gens à s'inscrire à l'avance et à demander que leur nom soit ajouté à la liste ou retiré de celle-ci s'ils ont déménagé.

Il n'est pas du tout surprenant que vous constatiez une différence entre des élections à date fixe et des élections à date non fixe. Les chiffres que nous avons ici sont comparables et se situent historiquement à l'extrémité supérieure du barème pour l'exactitude et la couverture du Registre national des électeurs.

Grant Jackson: Merci.

Pour poursuivre dans la même veine, en comparant les chiffres de 2021 à ceux de la plus récente élection — soit deux élections à date non fixe —, nous constatons qu'ils sont encore moins bons cette fois-ci qu'en 2021.

• (1235)

Stéphane Perrault: Oui. En 2021, nous avons peut-être encore tiré certains avantages de l'élection précédente. Les différences entre 2021 et 2025 sont marginales. Elles sont plus importantes entre l'élection à date fixe de 2019 et celle de 2025. Je suppose qu'il est probable que certains des avantages découlant des efforts consentis pour l'élection de 2019 se soient encore fait ressentir en 2021, alors que nous avons ici une période plus longue entre les deux élections, soit de 2021 à 2025. On note ainsi une légère dégradation pour ce qui est de la couverture et de l'exactitude.

Michel Roussel: Si vous me le permettez, le filet de sécurité pendant les élections, c'est la révision de la liste. N'importe quel électeur peut se rendre sur notre site Web ou téléphoner au bureau du directeur du scrutin pour mettre son dossier à jour au besoin. Lors de la dernière élection, 1,3 million d'électeurs l'ont fait, ce qui est un peu plus que ce que nous avions lors de la 44^e élection générale. Pour revenir à ce que vous disiez, c'est toutefois beaucoup moins que les 2,8 millions que nous avons enregistrés lors de la création du Registre national des électeurs il y a 20 ans.

Le long cours de l'histoire, si je puis dire, va dans la bonne direction en ce qui concerne la couverture, l'actualité et l'exactitude du Registre national des électeurs.

Grant Jackson: Merci.

J'ai une dernière question. Comme vous l'avez mentionné, votre rapport parle de désinformation, en particulier dans les médias sociaux mais également via d'autres canaux. Il est aussi question de la création d'une page Web qui traite dans de nombreuses langues de l'ingérence étrangère dans les élections et notamment des formes de pression qui peuvent s'exercer dans ce contexte. Je me demande simplement dans quelle mesure cette section de votre site Web a incité cette fois-ci des électeurs à se manifester pour indiquer qu'ils se croient victimes d'une influence indue et des choses du genre.

Que se passe-t-il lorsqu'Élections Canada reçoit des signalements de personnes se disant préoccupées par des activités susceptibles d'exercer des pressions sur les électeurs? D'où vous vient cette information? Que fait-on exactement pour s'assurer que ces menaces potentielles contre un ou plusieurs électeurs sont prises au sérieux et pour veiller à ce que le nécessaire soit fait?

Stéphane Perrault: Je vous remercie.

Je tiens à préciser que la campagne d'information multimédia en 50 langues est conçue pour fournir des renseignements sur le processus électoral. Elle permet de lutter contre la désinformation. Elle est toutefois différente des ressources que l'on trouve sur notre site Web, comme ÉlectoFacts, dont j'ai parlé plus tôt, et qui vise plus précisément à rectifier les informations inexacts.

Nous disposons de différents outils pour diffuser des renseignements exacts. Comme je l'ai dit, nous avons une équipe chargée de surveiller les médias sociaux. Lorsque nous voyons des informations erronées, nous pouvons diffuser des réponses déjà prêtes et préapprouvées sur nos plateformes de médias sociaux. Nous les utilisons pour communiquer directement avec les électeurs.

Lorsqu'une nouvelle situation exige une réponse différente de celles que nous avons déjà, nous renvoyons l'information aux échelons supérieurs, et une décision est prise. Dans certains cas, il faut voir si une intervention risquerait d'attirer davantage l'attention sur une personne qui publie un message qu'autrement, et évaluer le risque que la désinformation fait peser sur le processus. Il faut déterminer le moment où nous interviendrons et le type d'information qui exigera une intervention.

Nous voulons toujours nous en tenir aux faits et ne jamais présenter d'opinions. À titre d'exemple, nous ne donnons jamais aux gens les raisons pour lesquelles ils peuvent faire confiance aux élections. Nous leur parlons plutôt des stratégies qui ont été mises en place pour protéger le processus électoral. Nous laissons les gens se faire une opinion. Nous faisons preuve de discernement quant aux mots que nous employons, mais il y a un processus en place qui permet à l'équipe de faire approuver les nouveaux messages par les échelons supérieurs.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Maloney, vous avez cinq minutes.

James Maloney: Merci, monsieur le président. Vous me devez mes deux secondes du dernier tour.

J'ai une question à propos des directeurs locaux du scrutin.

Je crois comprendre que la Loi électorale du Canada exige que les noms et les adresses des directeurs du scrutin soient publiés dans la *Gazette du Canada*, ce qui, à mon avis, soulève des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais revenir à la question du bulletin de vote le plus long. La plupart des gens qui y inscrivent leur nom le font dans le but de nuire, et, une fois inscrits, ils ont accès à la liste électorale. Quelles sont les mesures de protection ou les garanties en place pour veiller à ce que ces personnes n'utilisent pas la liste électorale pour, par exemple, trouver mon adresse et ma résidence afin d'y venir manifester avec un groupe et déranger mes voisins, ou pour toute autre raison? Lorsque l'on reconnaît que ces personnes ne se sont pas inscrites à des fins légitimes, il faut, selon moi, mettre en place des balises supplémentaires pour se protéger contre ce genre de dérapages.

• (1240)

Stéphane Perrault: J'ai deux choses à dire.

Tout d'abord, je suis d'accord avec ce que vous dites au sujet de la sécurité. J'ai formulé une recommandation à cet effet pour que l'adresse des directeurs du scrutin ne soit pas publiée. Je ne pense pas que le faire ait une réelle utilité, et des directeurs du scrutin ont exprimé des inquiétudes quant à leur sécurité. Nous avons vu cela dans d'autres pays, aux États-Unis par exemple, et je crois que cela figurait dans le projet de loi C-65 présenté lors de la dernière législature. J'espère que ce projet de loi pourra être présenté à nouveau.

Les candidats non confirmés n'ont pas accès à la liste préliminaire. Seuls les partis qui ont présenté des candidats lors des dernières élections y ont accès. J'ai proposé que l'accès à cette liste ne s'applique qu'aux circonscriptions où le parti a présenté un candidat, ou qu'il ne puisse obtenir cet accès qu'à partir du moment où un candidat se présente. Les candidats indépendants, qui composent, par exemple, le comité du bulletin de vote le plus long, ne reçoivent la liste des électeurs qu'une fois leur candidature confirmée.

James Maloney: D'accord. C'est bon à savoir. Merci.

J'aimerais revenir sur le point que M. Cooper et moi-même avons soulevé tout à l'heure au sujet des signatures. Vous entretenez-vous avec vos homologues provinciaux — personnellement, j'aimerais savoir si vous avez parlé au directeur général des élections de l'Ontario — pour savoir s'ils ont effectué des vérifications ou s'ils ont mis en place un mécanisme ou un processus pour vérifier ou valider les signatures?

Stéphane Perrault: J'en ai justement discuté avec M. Essensa, directeur général des élections de l'Ontario.

Je sais qu'il a été confronté à une situation de signatures potentiellement frauduleuses, mais je n'ai pas tous les faits et je veux être prudent ici. Il a des pouvoirs d'enquête, contrairement à moi, et je crois que des mesures ont été prises, mais je ne veux pas m'avancer davantage.

James Maloney: D'accord. Je serais curieux de savoir si vous pourriez lui reparler et nous revenir à ce sujet, car je crois fermement qu'il devrait y avoir un mécanisme de vérification des signatures.

Concernant la question de M. Cooper sur le fait que le nom ne figure pas au haut du formulaire, je pense que vous constaterez que bon nombre des candidats dans les bulletins de vote les plus longs ont exactement la même liste de signatures. On donne probablement à ces gens 10 ou 20 feuilles de papier sans les noms des candidats, et ils les signent toutes en blanc. Quand elles aboutissent finalement entre les mains du directeur du scrutin, elles portent des noms. De votre point de vue, ces candidatures sont légitimes, mais je dirais que le fait que les signatures soient les mêmes partout soulève suffisamment de doutes pour que vous enquêtiez.

Nous n'aurions pas cette discussion sans cette histoire du bulletin de vote le plus long. En temps normal, quand les gens signent les formulaires des candidats... cela arrive tout le temps. Je vous demande juste de vous pencher sur la question et de prendre des mesures proactives à cet égard.

Ma prochaine question porte sur les greffiers du scrutin et le directeur du scrutin de la circonscription. D'après mon expérience, quand on va voter, il faut s'enregistrer auprès d'une personne, qui biffe votre nom de la liste, et la personne à côté vous remet votre bulletin de vote. Lors des dernières élections, vous avez combiné ces deux emplois en un seul, ce qui, en raison de l'engouement important pour le vote anticipé, a créé de longues files d'attente. Envisagez-vous de rétablir le système à deux personnes?

Stéphane Perrault: Nous offrons une certaine souplesse aux directeurs du scrutin selon la situation qui leur est propre. Dans certains cas, je dirais que les files d'attente auraient été plus longues s'il y avait eu deux greffiers du scrutin, parce qu'il y aurait eu la moitié moins de tables ouvertes. C'est un peu plus stressant pour les greffiers de faire toutes les tâches seuls, mais cela nous a permis d'ouvrir plus de tables, pour servir plus d'électeurs pendant le vote par anticipation. Il faut trouver un équilibre, selon les circonstances.

James Maloney: C'est le même nombre de personnes pour un nombre différent de tables. Est-ce bien ce que vous dites?

Stéphane Perrault: C'est exact. À mon avis, on peut servir plus d'électeurs de cette façon.

James Maloney: Je pense que les files d'attente pourraient porter à conclure le contraire.

D'accord. Rapidement, voici mon dernier point, parce que je sais que je n'ai presque plus de temps. Le redécoupage a créé un genre d'anomalie, parce qu'avec l'engouement accru pour le vote anticipé, les gens peuvent écrire le nom d'un candidat avant même que la liste finale ne soit publiée.

Il m'est déjà arrivé — et je suis loin d'être le seul — de frapper à une porte et de me faire répondre: « Oh, j'ai déjà voté, mais j'ai voté pour l'ancien député. Je ne savais pas que vous étiez le nouveau candidat. » Il n'y a pas de solution à ce problème. Dans un monde où les gens remportent des élections par un vote, 10 votes ou 16 votes, ce genre de chose est important. Il y a des gens qui avaient l'intention de voter pour un candidat, mais qui se trompent de nom en raison du redécoupage, parce qu'ils n'étaient pas au courant.

Peut-on remédier à cela? Vous avez 10 ans pour le faire, mais est-ce quelque chose que vous pourriez analyser et essayer de régler?

Stéphane Perrault: Je suppose que la seule solution serait de permettre aux électeurs de voter selon le nom du parti plutôt que celui du candidat. C'est quelque chose que j'ai déjà proposé dans mes recommandations, dans un rapport antérieur. Je comprends que c'est loin de faire l'unanimité, et je peux comprendre pourquoi. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse claire à cela.

Certaines administrations, dont celle de la Colombie-Britannique, l'autorisent. Cela permet aux gens de déposer leur bulletin de vote spécial plus tôt. Cela réduit le nombre de bulletins de vote reçus en retard. C'est dans cet esprit que j'ai fait cette recommandation. Bien sûr, cela réduit aussi le nombre de bulletins annulés, comme dans votre exemple.

• (1245)

James Maloney: Merci.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Non, vous avez largement dépassé votre temps.

Merci. Vous avez posé de très bonnes questions, comme toutes les autres.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Perrault, je comprends qu'il y a certaines difficultés qui empêchent l'envoi rapide, dans certains cas, de la carte d'information de l'électeur avec l'indication du bureau de vote par anticipation et du bureau de vote ordinaire.

Cependant, sans remplacer ces cartes, y a-t-il quelque chose qui pourrait être envoyé très rapidement au citoyen, dès le début de l'élection, étant donné qu'on a déjà la liste des électeurs et que, dans certains cas, on connaît déjà les coordonnées du bureau de scrutin? Ce document pourrait fournir des informations pertinentes. Par exemple, on pourrait dire à la personne que si elle n'a pas reçu sa carte d'information de l'électeur avant telle date, elle doit appeler le bureau de scrutin pour obtenir les informations sur le lieu de vote. On pourrait aussi fournir un code QR qui pointerait vers le site du Bureau du directeur général des élections, parce que ce n'est pas tout le monde qui le connaît.

Pourrait-on envisager de conjuguer la partie numérique avec l'envoi très rapide, au début de la campagne électorale, d'un carton nominatif identifiant l'électeur, mais ne comprenant pas nécessairement toutes les informations?

Stéphane Perrault: Non seulement c'est envisagé, mais ça existe déjà, c'est-à-dire que nous envoyons à chaque maisonnée un document qui stipule, comme vous l'avez suggéré, que si on habite à cet endroit, qu'on est un électeur ou une électrice et qu'on n'a pas reçu sa carte d'information de l'électeur, il faut appeler ou aller en ligne, puisque toute l'information est disponible en ligne.

La carte d'information de l'électeur a certains avantages supplémentaires. C'est un rappel que les gens affichent souvent sur leur réfrigérateur. Il s'agit aussi d'un document qui peut servir de preuve de domicile, mais il faut aussi avoir en main une autre preuve d'identité, pour les électeurs qui n'ont pas de permis de conduire ni de facture à leur nom, par exemple. Il y a donc des avantages à avoir le document, mais toute l'information est disponible. Nous faisons des campagnes publicitaires et des envois dans les maisons pour que les gens vérifient leur inscription. Dans certains cas, ce n'est pas parce qu'il y a un retard, mais simplement parce qu'ils ne sont pas inscrits à la bonne adresse, puisqu'ils ont déménagé. Ça les amène à faire corriger les informations qui sont dans le registre.

Christine Normandin: Je ne m'en souviens pas très bien, mais est-ce que cette carte est identifiée au nom de l'électeur?

Michel Roussel: La carte d'information de l'électeur est identifiée, mais pas le document qui est envoyé à chaque adresse.

Christine Normandin: Pourriez-vous envisager, dans le futur, l'utilisation d'un code QR, par exemple, qui référerait au site du Bureau du directeur général des élections et qui indiquerait l'emplacement des bureaux de vote par anticipation et des bureaux de vote ordinaire, entre autres?

Stéphane Perrault: Je pense que c'est déjà le cas. Je devrais le savoir, mais je vais m'en assurer.

En fait, c'est quelque chose qui peut se faire. Des codes QR, il y en a dans beaucoup de produits de communication. Je serais étonné qu'il n'y en ait pas dans celui-là aussi, sous toutes réserves.

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Van Popta, vous avez la parole.

Tako Van Popta: Merci.

Dans votre rapport, vous présentez quelques initiatives conçues pour accroître la participation électorale, qui ont probablement atteint la cible, d'ailleurs: le vote par anticipation, par exemple, le vote par la poste, les bulletins de vote spéciaux et le vote sur les campus. Quarante-quatre pour cent des électeurs ont voté à l'avance, avant le jour du scrutin, ce qui représente une très forte augmentation et a amélioré la participation électorale. Je suis d'accord avec cela. Il reste donc 56 % des gens qui votent le jour du scrutin.

Pensez-vous qu'on a accordé suffisamment d'attention à faciliter la vie des électeurs qui votent le jour du vote? Je pose cette question dans le contexte de ce qui s'est passé dans une autre circonscription voisine, celle de Cloverdale—Langley City, où de 90 à 100 sections de scrutin étaient concentrées au même endroit. C'était un grand édifice public et c'était très commode pour Élections

Canada, mais ce n'était peut-être pas aussi commode pour les électeurs, dont certains ont dû se rendre plus loin qu'à l'habitude pour voter, dans une zone de circulation intense.

Stéphane Perrault: C'est une question importante. Je suis toujours très attentif à la question de la proximité. Pour de nombreux électeurs, c'est fondamental.

Comme nous l'avons vu au cours des 25 dernières années, les électeurs passent de plus en plus du vote ordinaire au vote par anticipation. Nous n'avons pas réduit proportionnellement le nombre de sections de vote dans les bureaux de scrutin ordinaires. Il y a moins d'électeurs aujourd'hui, beaucoup moins, près de la moitié moins... Je vais laisser M. Roussel me corriger, mais il y a beaucoup moins d'électeurs aujourd'hui par section de vote qu'il y en avait par le passé.

Cela pourrait se traduire ou non par un plus grand nombre de bureaux de scrutin. Ce pourrait être envisageable, ou non, pour les grands bureaux de scrutin de 10 ou 15 tables, selon la circonscription. En banlieue, il peut facilement y avoir 10 tables dans les écoles, qui sont toutes situées près des citoyens, mais il y a des cas où un grand bureau de scrutin crée des problèmes de proximité. Les directeurs du scrutin en sont bien conscients et ils s'efforcent de rendre les bureaux de scrutin aussi accessibles que possible. Cependant, comme je l'ai dit, la sécurisation des bureaux de vote est de plus en plus difficile dans certains cas.

• (1250)

Tako Van Popta: Malgré le grand nombre d'écoles publiques — dans une circonscription assez urbaine? Il y a des écoles primaires et secondaires un peu partout.

Stéphane Perrault: Oui.

Tako Van Popta: Pourquoi ne pas les utiliser davantage?

Stéphane Perrault: Nous aimerions beaucoup utiliser toutes les écoles. Ce serait fantastique. Mes homologues de la plupart des provinces ont ce droit, en vertu de la loi. En Ontario, on ne paie même pas pour les écoles. Ce n'est pas ce que je demande, mais ils ont ce droit. Je ne l'ai pas, comme l'éducation est de compétence provinciale.

Au fil des ans, on a constaté une diminution du pourcentage des bureaux de scrutin situés dans les écoles. Il a particulièrement baissé pendant la pandémie, puis il a remonté. Nous en sommes maintenant à 22 %, mais c'était beaucoup plus avant. Les écoles sont des lieux de proximité très pratiques pour les électeurs. Malheureusement, les parents sont de plus en plus inquiets pour la sécurité et tiennent aux activités de leurs enfants prévues à l'école la fin de semaine. Cela place les directeurs d'école dans une situation difficile, et certains ne souhaitent tout simplement pas qu'il y ait des bureaux de scrutin dans leur école.

Tako Van Popta: J'ai une question complémentaire à poser sur la participation électorale.

Dans le rapport, vous soulignez que la participation s'est considérablement améliorée au cours des dernières élections (jusqu'à 69 % des électeurs ont voté), ce qui constitue le taux le plus élevé depuis 1993, comme vous l'avez mentionné. Cependant, j'ai fait une recherche rapide sur la participation électorale tout au long de l'histoire canadienne, et en 1958, lors du tsunami Diefenbaker, elle a atteint 75 %. Elle est restée au-dessus de 70 % pendant longtemps, puis a commencé à baisser, et il y a maintenant un bon bout de temps qu'elle n'a pas dépassé le seuil des 70 %. Je ne suis habituellement pas du genre à voir le verre à moitié vide, mais à 69 %, cela signifie que 31 % des gens n'ont pas voté, soit 9,8 millions de personnes.

Tout d'abord, avez-vous détaillé les pourcentages selon les caractéristiques démographiques? Qui vote et qui ne vote pas? Est-ce que ce sont les personnes âgées qui ne votent pas? Les jeunes?

Stéphane Perrault: Nous aurons cette information un peu plus tard. Nous ne l'avons pas encore, mais les données sont compilées. Les données ne seront pas aussi détaillées pour toutes les caractéristiques démographiques. Par exemple, nous n'avons pas de données précises par communauté ethno linguistique, mais nous en avons par tranche de l'âge. Nous aurons bientôt plus d'information à ce sujet.

Il importe de rappeler que nous n'avons pas pour mandat de stimuler la participation. C'est le rôle d'autres acteurs, dont vous et vos concurrents. Notre rôle est d'offrir tous les services et l'information nécessaires pour que les électeurs puissent exercer leurs droits, s'ils le souhaitent. Bien sûr, nous sommes toujours heureux de voir un taux de participation élevé, mais nous n'avons pas le mandat de faire augmenter le vote. Nous devons nous assurer de fournir les services. Nous avons vu dans cette élection les conséquences qu'un taux de participation élevé et la migration vers le vote par anticipation ont sur nous.

Quand je parle du taux de participation dans mon rapport et dans mes remarques, je l'aborde en grande partie sous l'angle de la question de savoir si nous arrivons à répondre à cette demande de services. Au fur et à mesure que la situation évolue dans une période donnée, je me demande ce qu'il en coûte pour nous acquitter de notre mandat d'offrir des services aux Canadiens.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole.

Fares Al Soud: Merci, monsieur le président.

Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue et bonne amie Mme O'Rourke.

Le président: D'accord. Je ne vous interromprai pas à mi-chemin. Je vais essayer de vous faire signe, mais c'est à vous de voir.

Fares Al Soud: C'est parfait. Merci, monsieur le président.

Je vais aller droit au but.

Ce n'est un secret pour personne que je suis un grand partisan du système bancaire ouvert. Je m'intéresse beaucoup aux cryptomonnaies. Je vous promets qu'il y a une raison à cela. Ce n'est pas un secret non plus que je suis un grand défenseur de la transparence gouvernementale et électorale. Nous savons tous que le régime de financement politique du Canada est solide. Nous savons aussi qu'il y a place à l'amélioration. Pouvez-vous nous faire part de vos réflexions sur la question de savoir si nous devrions interdire aux entités politiques et aux tiers d'accepter les cryptomonnaies, les man-

ats-poste et les produits de paiement prépayé, et, le cas échéant, pourquoi?

Quelles sont les améliorations nécessaires pour renforcer notre régime de financement politique?

• (1255)

Stéphane Perrault: Le problème avec ces instruments, c'est qu'il n'y a pas de transparence quant à la source, au contributeur initial. L'un des principes clés de notre système, c'est de savoir d'où vient l'argent. À mon avis, il n'y a aucune raison valable d'utiliser un instrument prépayé, une carte de crédit prépayée, pour donner de l'argent à un candidat ou à un parti politique. Ces outils peuvent avoir une utilité très valable ailleurs dans notre économie, mais pour le financement des partis et des candidats, je ne crois pas qu'ils soient appropriés.

Fares Al Soud: Compte tenu de cette réponse rapide, je vais prendre le temps de poser ma deuxième question, qui témoigne de mon intérêt de longue date. Je sais que M. Louis s'intéresse aussi beaucoup à cette question.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la communication d'informations aux journalistes et aux médias locaux? Comment se fait la communication sur le terrain, au jour le jour?

Stéphane Perrault: Si ma responsable des relations avec les médias était ici, elle pourrait vous fournir beaucoup plus de détails à ce sujet. Nous avons des conseillers régionaux sur les relations avec les médias, pendant les élections, qui sont en contact avec tous les médias d'information et toutes les stations de radio des différentes collectivités. Ils sont donc en mesure de répondre aux demandes et de nous conseiller. Bien sûr, nous leur fournissons des trousseaux d'information pour les aider et pour aider les médias à diffuser l'information sur le processus de vote.

Fares Al Soud: Je vous remercie encore une fois.

[Français]

Dominique O'Rourke: Merci, mon ami.

[Traduction]

Dans le rapport de novembre 2024 d'Élections Canada intitulé *Protéger le processus électoral contre les menaces*, vous recommandez que la Loi électorale du Canada interdise plus clairement aux tiers « d'utiliser des biens ou des services » d'entités étrangères « pour mener des activités réglementées ».

Pourriez-vous nous expliquer ce que cela signifie et quelle est l'intention derrière votre recommandation?

Stéphane Perrault: J'ai formulé un certain nombre de recommandations concernant le financement des tiers, notamment que les entités dont plus de 10 % des recettes proviennent de contributions aient un compte bancaire séparé pour faire des dons. Cette mesure a été incluse au projet de loi C-65.

J'ai également recommandé de clarifier les règles contre les contributions non monétaires, soit la fourniture d'un service ou d'un bien par une entité étrangère à un tiers, pour tenir compte non seulement des contributions monétaires, mais aussi des contributions non monétaires.

Dominique O'Rourke: Je viens du milieu municipal. À chaque cycle, dans une municipalité, on revoit les méthodes de scrutin. Lors des dernières élections, en Ontario, un certain nombre de municipalités ont adopté le vote en ligne.

J'aimerais vous poser une question. Je crois que le bulletin de vote papier reste la méthode la plus sûre à l'heure actuelle, surtout en cas de recomptage. Je me demande simplement si vous pourriez nous dire, à nous et aux Canadiens, où en est la recherche sur les autres méthodes électorales, comme le vote en ligne ou à l'aide de tabulatrices, qui ne sont pas connectées à Internet, évidemment. Quels autres modèles étudiez-vous?

De plus, si et quand il y aura des recommandations, présenterez-vous des recommandations chiffrées à ce sujet?

Stéphane Perrault: Il n'y a pas une façon unique de voter qui soit la meilleure. Tout dépend de l'administration et des circonstances. Pour l'élection d'un conseil scolaire dans une région éloignée, par exemple, il pourrait être très logique d'opter pour le vote en ligne, compte tenu du faible niveau de risque et des défis inhérents au vote dans ce contexte. Cependant, à l'échelle nationale, je crois fermement que nous ne devrions pas adopter le vote en ligne. Je crois que le bulletin de vote papier est essentiel, non seulement pour garantir l'intégrité du processus, mais aussi pour garder la confiance des Canadiens en l'intégrité du processus. Les Canadiens doivent avoir confiance en leurs élections. Je ne crois pas qu'ils feraient confiance aux modes de scrutin en ligne ou électroniques pour les élections fédérales.

La proposition des tabulatrices est toutefois très différente. La compilation peut être efficace, sûre, vérifiée et reproduite. Il s'agit

d'utiliser un bulletin de vote papier qui est numérisé, sans que le bulletin de vote papier soit détruit pour autant. Il y a beaucoup de bonnes utilisations de la tabulation, et de nombreuses provinces l'utilisent. Nous ne le faisons pas, mais j'étudie la chose. Je n'ai pas l'intention de passer à la compilation par tabulatrice, mais c'est quelque chose qui pourrait être envisagé.

Notre géographie limite la distribution et la proposition de valeur de l'envoi de tabulatrices. Même les administrations qui utilisent la tabulation (comme l'Ontario) ne l'utilisent qu'en zones urbaines et suburbaines. Elles n'enverraient pas de tabulatrice en région éloignée. Aucune analyse de rentabilisation ne le justifierait. Dans les centres urbains, on n'utiliserait pas non plus de tabulatrice dans un immeuble en copropriété où il n'y a qu'un bureau de scrutin; cela n'aurait carrément aucun sens d'un point de vue financier. Même les administrations qui utilisent la tabulation ne l'utilisent pas dans tous les contextes.

Je ne suis pas certain de me souvenir de votre dernière question.

● (1300)

Le président: Quoi qu'il en soit, le temps est écoulé.

Je remercie les témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>